

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2024-2028

EANM - Les Trois Maisons

Pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap



Table des matières

I :	Présentation de l'association	3
II :	L'établissement	5
III :	Fonctionnement et organisation	15
IV :	Relations avec les familles, les parents et l'entourage	26
V :	Principes d'intervention	27
VI :	Démarche d'amélioration continue de la qualité et droits des personnes accompagnées	30
VII :	Ressources humaines	36
VIII :	Partenariats	43
IX :	Perspectives et objectifs d'évolution, progression et développement	45
	ANNEXES	56

I : Présentation de l'association

L'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées de Seine-et-Marne, dite Adapei 77, est une association familiale, loi 1901, créée le 25/04/1965 du militantisme de parents d'enfants handicapés mentaux, soucieux d'apporter des réponses à des situations familiales complexes et douloureuses.

L'Adapei 77 et ses adhérents partagent des valeurs fortes qui guident l'action commune et lui donnent un sens. C'est ainsi qu'elle défend et promeut :

- La dignité, la citoyenneté et le respect de la personne handicapée mentale,
- La qualité de vie et d'accompagnement de la personne handicapée mentale,
- Le développement de la participation de la personne handicapée mentale,
- La solidarité et l'esprit d'entraide des familles,
- Le militantisme et le respect des décisions démocratiques,
- L'engagement bénévole et désintéressé,
- La laïcité.

L'Association gère 30 établissements et services répartis sur l'ensemble du département de Seine-et-Marne et accueille environ 800 personnes en situation de handicap avec ou sans troubles associés (mental, psychique, autisme...), accompagnés par près de 550 professionnels à leur service :

- **Établissements d'Accueil Non Médicalisés (ex foyers de vie) :**
La Marguette, Le Cèdre Bleu, Le Chêne Rouvre, Le Ginkgo Biloba, Les Trois Maisons, Les Tilleuls, Les Tournesols, La Maison de Corberon, Les Ormes
- **1 Centre d'accueil de jour L'Althéa**
- **4 Services d'accueil de jour :** le Cèdre Bleu, le Clos Jollet, le Provinois et les Ormes
- **ESAT :** Les Ateliers braytois
- **Dispositif d'Insertion à la Vie Partagée (DIVP)**
- **Établissements d'Accueil Non Médicalisés les Meuniers et la Roselière (ex foyers d'hébergement)**
- **Plateforme enfance**
- **Maison d'Accueil Spécialisée :** La Joncherie et une équipe mobile d'appui en santé
- **Tiers Régulateur Sud 77**

Ces structures sont actuellement organisées en cinq territoires selon une logique à la fois géographique et d'accompagnement :

Territoire de Marne et Morin :	Le Cèdre Bleu, La Marguette, Le Ginkgo Biloba, Le Chêne Rouvre et Les Tilleuls
Territoire du Provinois :	Les Tournesols, Les Trois Maisons, La Maison de Corberon, La Roselière.
Territoire de Seine et Yonne :	Les Ormes, Le Clos Jollet, L'Althéa, Les Meuniers, le DIVP et le TRS 77
Territoire de Sénart :	La Joncherie et la plateforme enfance
Territoire du Pays Braytois :	ESAT Les Ateliers Braytois.

Ce fonctionnement en territoire permet de créer une dynamique, d'enrichir les pratiques professionnelles afin d'améliorer la qualité du service rendu auprès des personnes accompagnées grâce aux synergies et aux mutualisations (moyens, projections, réflexions, analyses...) mises en œuvre.

Les transversalités et complémentarités sont ainsi essentielles car elles favorisent ces différents partages.

L'Adapei 77 est affiliée à l'Unapei, Union Nationale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales, et participe également à l'instance régionale Unapei Île-de-France.

Elle est présente dans les instances départementales telles que le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH), la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Méthodologie d'élaboration du projet d'établissement

Le présent projet est établi pour une durée maximale de 5 ans comme décliné à l'Article 12 de la loi 2002-2 (L.311-8 du CASF). Il définit ses objectifs en matière de coordination, d'évaluation des activités et de la qualité des prestations ainsi que ses modalités d'organisation et d'expression.

Pour ce faire, ce projet est élaboré à partir de la réflexion de groupes de travail réunions en comité de pilotage, constitués de professionnels de l'établissement volontaires.

Cinq groupes de travail ont été constitués, sur les thèmes suivants :

- Les missions de l'établissement – Présentation de la population et ses besoins
- L'offre de service- Les modalités d'accompagnement, les unités de vie
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
- Les principes d'intervention – Le projet éducatif et sa mise en œuvre
- Gestion des parcours et procédures

Une réunion par groupe de travail a été programmée lors des réunions hebdomadaires afin d'obtenir des recueils de données.

II : L'établissement

L'établissement Les Trois Maisons a été restructuré depuis 1978 puis a ouvert ses portes à Bray-sur-Seine en 2003 où il se situe actuellement. Des travaux de mise en conformité ont été mis en œuvre en 2012.

L'établissement Les Trois Maisons fait actuellement partie du territoire du Provinois qui est composé de 3 Etablissements d'Accueil Non Médicalisé EANM, dont les Trois Maisons, et d'un établissement d'hébergement, qui sont les suivants :

- EANM La Roselière
- EANM La Maison de Corberon
- EANM Les Trois Maisons
- Les Tournesols
- Centre d'Accueil de Jour (CAJ) du Provinois

Pour davantage d'informations concernant l'histoire des Trois Maisons et son évolution, vous pouvez vous référer à l'annexe II du projet d'établissement.

1. Situation géographique

Internat

L'environnement en semi ruralité, à la fois calme et animé, de cette petite ville située dans un environnement malgré tout à caractère rural, est un atout incontestable pour les personnes qui y vivent et peuvent se rendre à pied, seules ou accompagnées, en bord de Seine, au marché, au restaurant, ou dans les commerces. L'établissement est situé dans la ville de Bray sur Seine, à côté du collège d'enseignement public, dans une zone résidentielle, à 10 minutes du centre-ville à pied et à 2 minutes du petit centre commercial.

La proximité géographique des villes comme Nogent sur Seine (20 km), Sens (30 km), Montereau (22 km), et Provins, permet de diversifier les lieux de sorties que celles-ci soient d'ordre culturel, touristique, axées sur les loisirs, pratiques sportives, religieuses.

Le dispositif de santé dispose d'un Centre Hospitalier Général, dont un accueillant les personnes présentant des troubles psychiatriques, d'une clinique privée, de plusieurs pharmacies, de cabinets médicaux, de laboratoires d'analyses, d'un cabinet d'infirmières etc....

Le principe de l'indépendance dans le choix des praticiens est respecté dans l'établissement qui ne compte pas de médecin généraliste salarié, mais un psychiatre multi établissements. La préparation des traitements médicaux et les suivis psychologiques se font en secteur libéral.

Bien intégrés dans la population braytoise, qui se montre très chaleureuse et bienveillante à leur égard, certains résidents sont autorisés à sortir en autonomie, au regard de leurs potentialités, en fin de journée ou le week-end, leur circulation demeurant bien entendu sous contrôle de la structure.

L'équipement citoyen propose également une bibliothèque, un cinéma, et les animations du petit bourg très vivant auxquelles les personnes de l'établissement s'intègrent dans la mesure de leurs moyens. Le terrain de foot de la ville, les chemins de promenade le long de la Seine, la piscine sont également sollicités chaque fois que possible.

Externat

L'environnement est rural, le site actuel étant situé sur le village d'Everly à proximité de Bray sur Seine, petite commune où l'on retrouve les commerces et services de base.

L'équipement citoyen de proximité (Bray et Provins essentiellement) propose une bibliothèque, un cinéma, des restaurants, des commerces, sur lesquels peuvent s'inscrire quelques activités inhérentes à l'accueil de jour. Le gymnase de Gouaix, les chemins de promenade, la piscine, sont également des lieux utilisés régulièrement.

Le site actuel permet de réaliser facilement les activités extérieures de marche et de découverte de la nature environnante mais ne permet pas l'accompagnement à la socialisation et l'inclusion de façon aisée, étant donné sa ruralité et sa distance avec les villes plus conséquentes. Ainsi, les liens avec les commerces, les services, les associations sportives, etc. nécessitent des déplacements en voiture occasionnant une consommation de temps non négligeable et restreignant la taille du groupe.

Un lieu plus citoyen avec un accès plus direct aux différentes infrastructures et services permettrait un travail de la socialisation et de l'autonomie plus quotidien et facile.

L'infrastructure architecturale du site hébergement

Internat

L'établissement se présente en trois corps de bâtiments reliés en forme de «Y» permettant la répartition des espaces de vie de part et d'autre sur chacune des deux ailes entourée d'un jardin de 4000 m².

L'entrée principale du bâtiment donne sur la rue Hemsbach. Le couloir d'entrée donne accès aux locaux collectifs (salle de réfectoire, salles d'activités et d'hébergement) et dessert d'un côté, les sanitaires réservés aux personnels et aux visiteurs, le bureau de la direction, le bureau du secrétariat, le bureau des éducateurs, la lingerie et des équipements sanitaires.

De l'autre côté du couloir, se trouve l'espace dédié à la réserve de produits d'entretien ménagers, une petite lingerie d'appoint donnant sur la chaufferie.

À l'entrée de la salle à manger éclairée par de larges fenêtres ouvrant d'un côté sur un jardin de 4000 m² et de l'autre côté sur une rue à circulation desservant le collège, se trouve la cuisine, équipée pour le réchauffage d'une restauration acheminée en liaison froide par un prestataire de service.

Ceci, conformément à l'arrêté ministériel du 29/09/97 selon le principe de la marche en avant : pièce de livraison, stockage, réchauffage et nettoyage, auxquels manquent les vestiaires et un local d'entrepôt des bacs de collecte de déchets ménagers.

Entre les deux corps de bâtiments, se trouve positionnée une terrasse descendant sur un parking sécurisé et des espaces verts. Suite aux travaux en mise conformité en 2013, ont été transformées des fenêtres en portes fenêtres et ainsi la construction d'une deuxième terrasse donnant directement sur la salle à manger et à proximité de la cuisine, pour les beaux jours.

L'hébergement, comptant **8 chambres doubles** et **15 chambres individuelles** (dont une dédiée à l'accueil temporaire), se déploie sur 2 ailes de part et d'autres de la terrasse allant vers le parking, cela sur 2 niveaux. Les personnes accueillies peuvent se repérer par l'utilisation d'une signalétique simple : côté vert et côté rouge. Côté rouge, se trouve un espace infirmerie pour permettre le rangement des traitements médicamenteux. Ce bureau est partagé entre la psychologue et l'infirmière qui interviennent chacune un jour par semaine.

Externat

Le lieu accueillant le service est une ancienne maison composée de 2 bâtiments en forme de « L » auxquels a été ajoutée une extension d'environ 30 m² de plain-pied. Le bâtiment principal en « L » est, pour une aile, sur 3 niveaux et sur l'autre aile sur 2 niveaux. Néanmoins, pour des raisons de sécurité, l'accès aux étages n'est pas autorisé et seul le RDC est utilisé pour l'accueil de jour. Il est composé comme suit :

- 1 Grande salle d'activité de 32 m².
- 2 salles à manger de 22 m² chacune
- 1 salle d'activité au RDC de 18 m².
- 1 cuisine de réchauffage de 10 m².
- 1 bureau éducatif de 12 m².
- 1 couloir avec deux dégagements, permettent de mettre des tables pour certaines activités de 15 et 12,5 m²
- 2 sanitaires et 1 douche pour 14 m².
- 1 terrain de 1500 m² environ.

2. Cadre réglementaire et de référence : un établissement conforme aux exigences législatives

Le projet d'établissement s'inscrit principalement dans le cadre général suivant :

- La loi 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action social et médico-sociale et la loi 2005-102, du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et de chances, la participation et la citoyenneté, des personnes handicapées,
- Le schéma départemental du soutien à l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées 2015-2020,
- Le règlement départemental d'aide sociale personnes âgées personnes handicapées du 23 mars 2013,
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS).

3. Agrément et financement

L'établissement est situé à Bray-sur-Seine, autorisé par le Conseil Départemental de Seine et Marne à accueillir des personnes adultes déficientes intellectuelles à partir de 18 ans sans limite d'âge (tant que l'état de santé de la personne le permet), avec ou sans troubles du comportement associés, reconnues par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et bénéficiant d'une orientation en EANM. Les deux modalités d'accueil sont les suivantes :

Internat permanent : 30 places

La structure est ouverte 365 jours par an. Les personnes accueillies bénéficient par ailleurs de 35 jours de congés annuels.

Internat temporaire : 1 place

Cet accueil spécifique offre une solution d'aide, de découverte pour les jeunes sortant d'IME et peut ainsi préparer une éventuelle admission. Cette place est contractualisée et limitée dans le temps.

Accueil de jour : 5 places

Depuis octobre 2014, l'établissement propose aux personnes la possibilité d'un accueil de jour de 5 places, permettant ainsi de prendre en charge les personnes qui n'éprouvent pas forcément la nécessité d'un accueil en internat.

4. Les ressources matérielles

L'établissement veille à assurer des conditions d'accueil pour les personnes vieillissantes dans un objectif de sécurité et de confort.

La sécurité passe par la prévention des risques de chutes et des hébergements au rez-de-chaussée sont possibles.

L'établissement s'est ainsi équipé pour les personnes accueillies de matériels adaptés sur l'ensemble du foyer :

- Main courante
- Barres mobiles et fixes d'appui aux toilettes
- Sièges, barres de douche
- Barre d'appui dans la baignoire ordinaire
- Baignoire ergonomique
- Les salles de bain sont équipées d'un sol antidérapant ou de tapis, de sièges relevables et de barres d'appui

La poursuite de l'accompagnement des personnes vieillissantes en vue de leur réorientation sera effectué au cours de ces cinq années à venir et ainsi poursuivre l'objectif d'amélioration n°1.

5. Une mission spécifique

L'accompagnement éducatif est l'un des objectifs principaux et une priorité pour les professionnels. Il a pour but d'accompagner les adultes accueillis en prenant en compte leurs besoins spécifiques, difficultés et capacités afin de leur permettre de s'insérer au mieux dans la vie sociale interne et externe à l'établissement. L'objectif est de maintenir ou d'améliorer leurs acquis dans la bienveillance et le respect de leurs envies et souhaits.

L'établissement propose un accompagnement adapté aux besoins et aux attentes individuelles et vise les objectifs suivants :

- Restaurer, préserver et développer l'autonomie des personnes accueillies : maintenir les acquis et développer de nouveaux apprentissages,
- Assurer la prise en charge globale de la personne tant que son état de santé le permet,
- Assurer une continuité de lien avec les personnes réorientées,
- Apporter un soutien médico-éducatif, garantir la sécurité, le bien-être et l'épanouissement des personnes accueillies,
- Favoriser l'insertion sociale et l'accès aux dispositifs de droit commun des personnes accueillies,
- Garantir la participation des personnes accueillies à la vie de l'établissement, et dans l'élaboration de son projet personnalisé.
- Favoriser l'association de la famille et des proches à la vie de la personne accueillie et de l'établissement,
- Favoriser l'accès de la personne accueillie aux dispositifs de santé : coordonner son parcours de soins.

6. Présentation de la population accueillie et de ses besoins

Les adultes accueillis présentent des handicaps mentaux à des degrés divers, avec une notion d'hétérogénéité. En 2022, la répartition par sexe est la suivante : 18 hommes et 12 femmes.

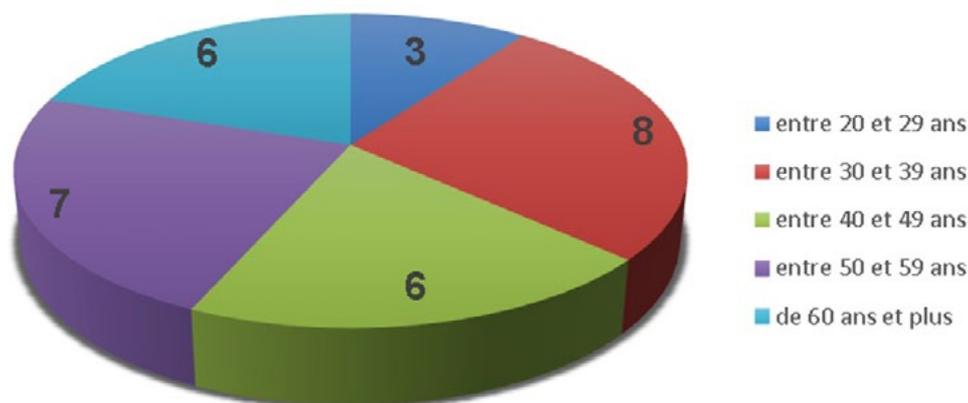
a. L'évolution de l'âge

Internat

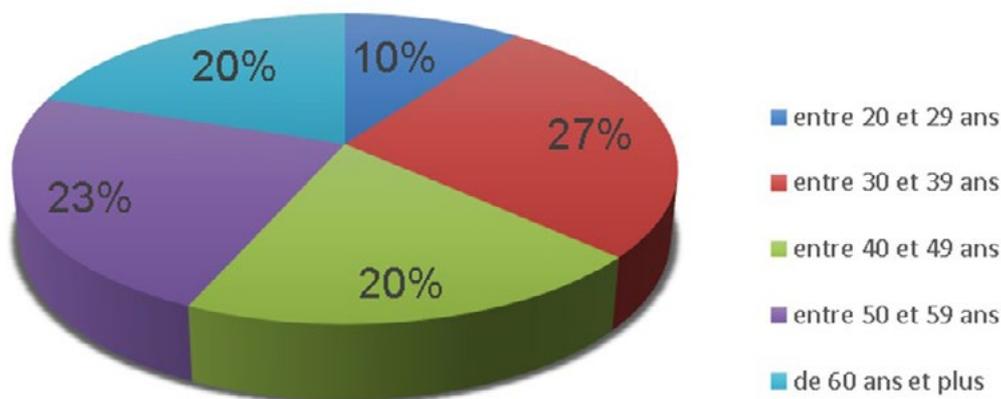
En 2021, la moyenne d'âge est de 47 ans (âge médian : 45 ans).

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 30-39 ans avec 27% de la population accueillie. Toutefois, si l'on cumule la tranche des 50-59 ans (23%) et celle des + de 60 ans (20%), cela représente 43%, soit près de la moitié des personnes accueillies qui ont plus de 50 ans. Ils seront 17, soit 57% d'ici 5 ans.

Répartition en nombre par tranches d'âges des personnes accueillies en internat permanent en 2021



Répartition en pourcentage par tranches d'âges des personnes accueillies en internat permanent en 2021



Le vieillissement de la population engendre une perte d'autonomie des personnes, une augmentation de la prise en charge médicale et d'accompagnements aux actes de la vie quotidienne ainsi que des difficultés de mobilité. De même, la question de l'intégration des plus âgés à des activités adaptées est permanente. Ces points représentent déjà une mobilisation importante de l'équipe et l'amène à se questionner en terme d'adaptation, de gestion du temps, notamment pour les plus jeunes, qui doivent continuer à bénéficier de la disponibilité de l'équipe et de propositions dynamiques. La prise en charge des uns ne peuvent se faire au détriment des autres. Cela génère, de fait, une réflexion sur les partenariats à développer pour réaliser des réorientations vers des structures plus adaptées aux personnes vieillissantes, et cela dans les meilleures conditions possibles.

Quelques pistes d'actions sont au travail :

- L'augmentation du temps d'accompagnement aux actes de la vie quotidienne et aux RDV médicaux et paramédicaux.
- La mise en place de moyens pour adapter les activités au quotidien.

- Des difficultés de mobilité nécessitant des besoins matériels adaptés à la personne (ex : rampe).
- La sensibilisation et la formation des professionnels aux problèmes de vieillissement des personnes handicapées mentales.
- Un travail d'évaluation des besoins et des troubles cognitifs via des outils spécifiques.
- Le développement de partenariats avec le secteur du grand âge pour faciliter la transition des personnes accueillies vers des établissements spécialisés.

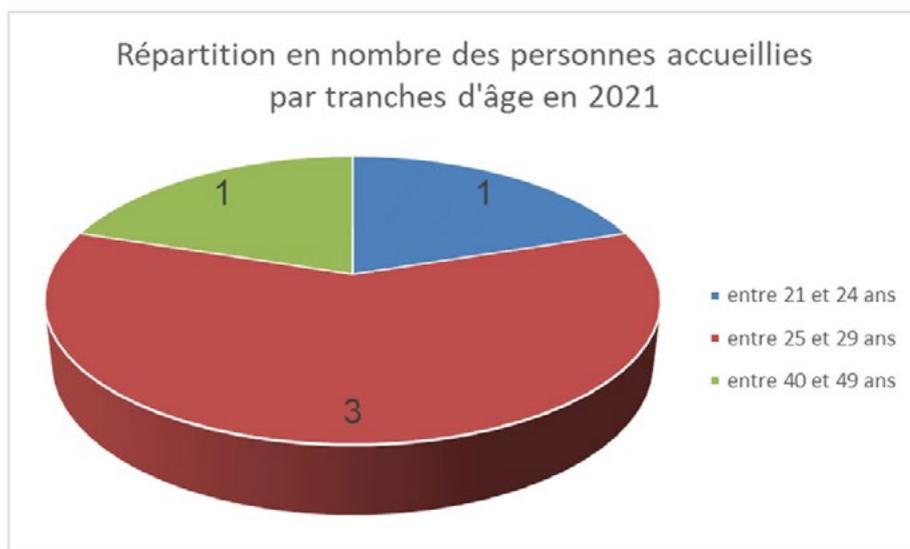
Externat

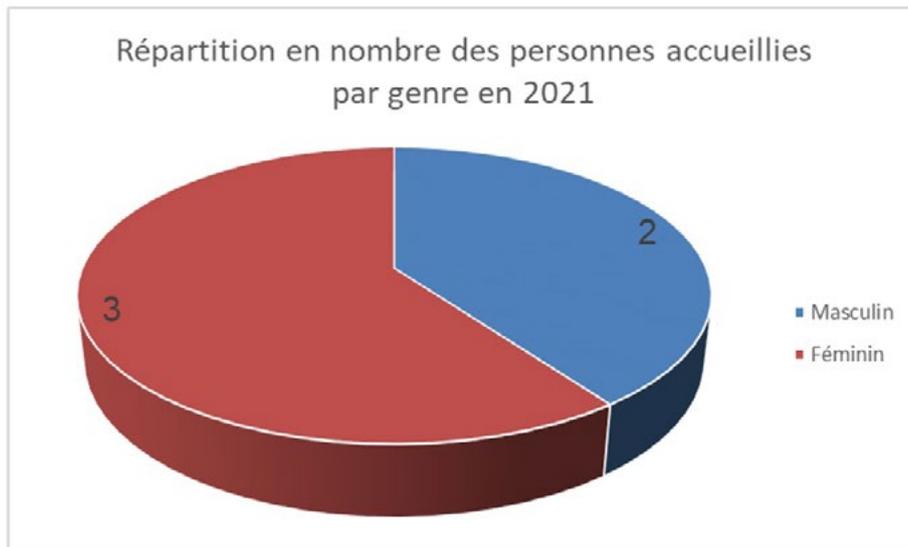
Le nombre de personnes accompagnées sur le site d'Everly est actuellement de 14, dont 5 dépendent de l'EANM Les Trois Maisons, avec un projet envisagé d'accueillir 21 personnes au total.

Le type de public accueilli concerne des adultes en situation de handicap présentant des troubles du neuro-développement (troubles du spectre autistique, déficience intellectuelle, handicap psychique...) souhaitant vivre à domicile (en autonomie, en famille, en colocation, en famille d'accueil, au sein d'un dispositif d'habitat inclusif...). Elles rentrent à leur domicile tous les soirs et y résident les week-ends.

L'accueil de jour s'adresse à des personnes dont le handicap ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle y compris en milieu protégé. Ces personnes bénéficient d'une autonomie suffisante pour se livrer à des activités quotidiennes (ex : activités ludiques, socio-éducatives, sportives etc.).

En 2021, sur les 5 personnes accueillies relevant des Trois maisons, nous comptons 2 hommes et 3 femmes dont l'âge s'étend de 21 ans à 44 ans. La moyenne d'âge est de 29.6 ans alors que l'âge médian est de 27 ans.



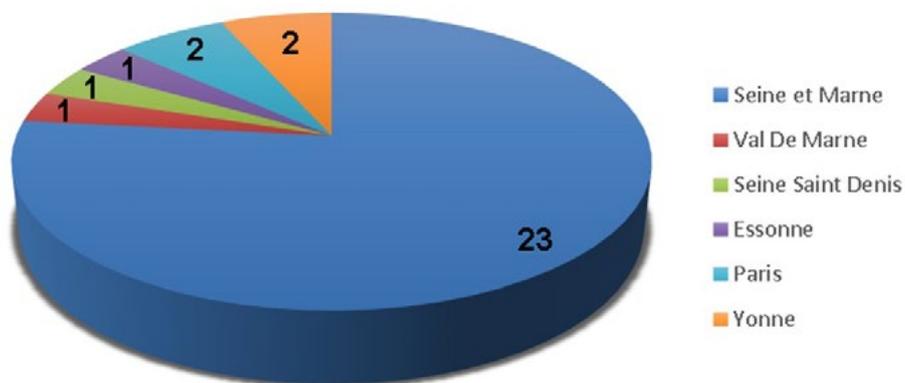


b. Provenance des personnes accueillies et ancienneté dans l'établissement

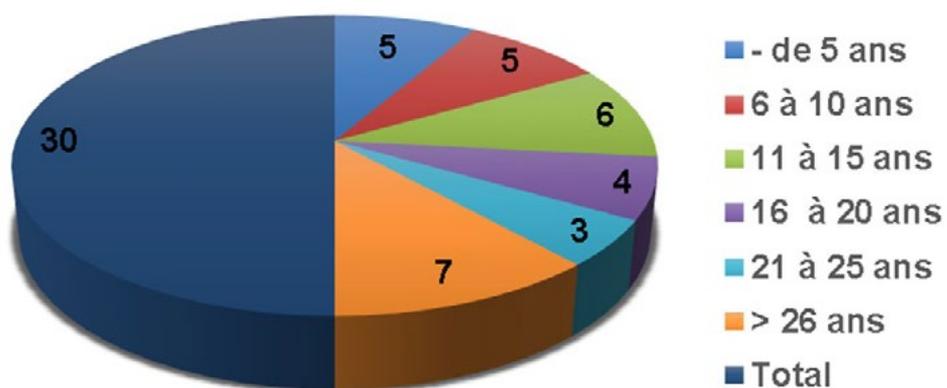
Internat

La plupart des personnes accueillies sont originaires du département de Seine et Marne. 12 résidents sont présents depuis plus de 20 ans.

Répartition en nombre de Résidents par département en 2021

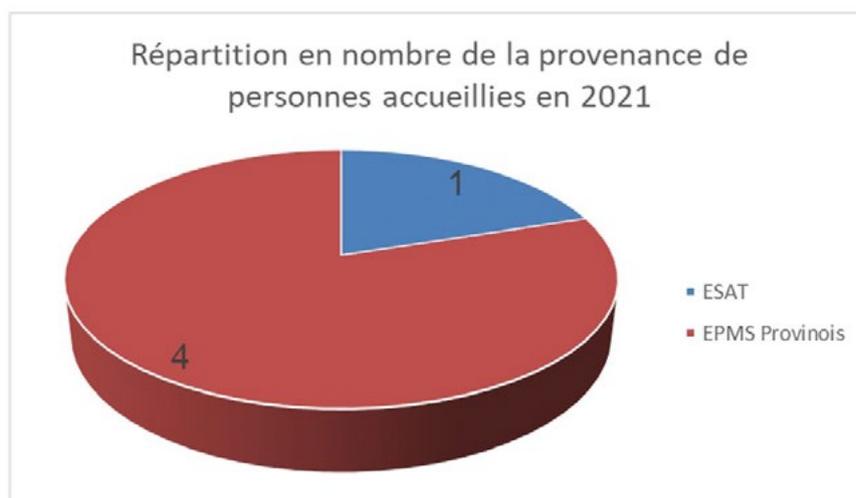
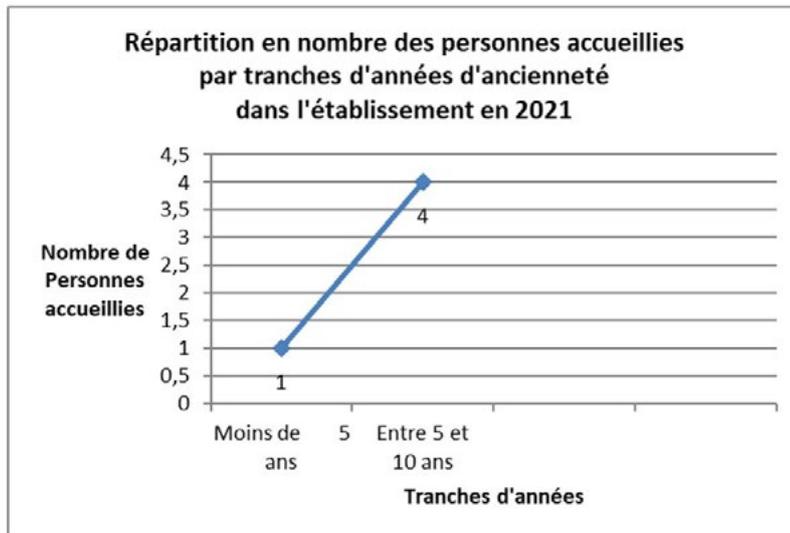


Répartition en nombre des personnes accueillies par ancienneté sur l'établissement en 2021



Externat

Concernant la provenance, 4 personnes accueillies viennent de l'EPMS du Provinois situé à Provins et 1 travaillait en ESAT. 4 résidents sont présents depuis plus de 5 ans.



c. Handicap des personnes accueillies

La population accueillie en 2021 se caractérise de la manière suivante :

Récapitulatif Diagnostic de POPULATION	Personnes accueillies		Total
	Internat :		
	Femme	Homme	
Maladie Chromosomique	4	6	10
Déficience intellectuelle sans étiologie	7	9	16
Trouble du spectre autistique	1	3	4
Total :			30

Caractéristiques des personnes accueillies et accompagnement proposé :

- **Agitations nocturnes**

Au-delà de la gestion des déambulations et plus largement des angoisses nocturnes, les surveillants de nuit participent à l'accompagnement de certaines personnes accueillies (rituel de la tisane, discussion, ...)
D'autres personnes accueillies, pour des raisons de santé, peuvent nécessiter des accompagnements spécifiques : surveillance en entrant dans les chambres lors des rondes

- **Intolérance à la frustration et impulsivité**

L'accompagnement éducatif auprès des personnes accueillies concernées consiste à leur apprendre à gérer leurs frustrations : accepter qu'on ne puisse pas participer à toutes les activités proposées, ne pas pouvoir tout acheter de suite, ... et gérer les potentiels troubles du comportement que cela peut générer.

- **La kleptomanie**

La vigilance est de mise afin d'éviter que les personnes concernées dérobent les affaires des autres personnes accueillies de l'établissement, ou n'apportent sur le foyer des objets dérobés en dehors du foyer. A chaque acte posé, les professionnels rappellent la loi, le règlement du foyer, les règles de savoir-vivre de droit commun qui s'appliquent elles aussi au sein de l'EANM, afin de ne pas banaliser les faits auprès, notamment, des autres personnes accueillies.

- **Déambulation/errance :**

Certaines personnes accueillies ont besoin de déambuler de façon quasi constante. Ils ont des difficultés à s'engager d'eux-mêmes dans une activité ; Ils ont alors besoin d'être stimulés et canalisés par les éducateurs.

- **Le repli sur soi :**

Les éducateurs doivent veiller à ce que les personnes concernées ne s'isolent pas (au-delà de leur besoin avéré d'indépendance). Il est alors nécessaire d'opérer un équilibre entre vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement, tel que préconisé par les recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé...

- **Troubles du comportement alimentaire :**

Nous ne constatons pas de trouble anorexique sur le foyer. En revanche, certaines personnes accueillies nécessitent une surveillance accrue en lien avec leur tendance à manger en très grande quantité et à se remplir. Des risques de fausse route sont à craindre chez elles. Au-delà des problèmes de surpoids, un travail de prévention nutri-santé et bien-être est en cours de réflexion.

- **L'auto-agressivité :**

L'auto-agressivité peut être liée aux problématiques de frustration évoquées ci-dessus, comme à des périodes de fortes angoisses, notamment pour les personnes présentant des troubles psychiques. Cela nécessite une vigilance particulière de tous les membres de l'équipe pour éviter l'automutilation.

- **L'hétéro-agressivité :**

Un certain nombre de personnes accueillies présentent des tendances à l'agressivité verbale et/ou physique en direction de leurs pairs mais aussi de l'équipe. Après avoir mis en sécurité le groupe de résidents, le travail éducatif vise à désamorcer le conflit et trouver une issue pour apaiser la colère de la personne.

Bien souvent nous constatons que ces passages à l'acte agressifs (qu'ils soient dirigés vers la personne elle-même ou vers l'autre), sont le reflet d'un mal être d'origine physique. En effet, les études montrent que la plupart des troubles du comportement ont pour origine un trouble somatique, générant douleur ou gêne. L'incapacité de la personne à la verbaliser, la nommer, la situer, par défaut d'acquisition du schéma corporel, l'amène à la manifester par son comportement et souvent par une forme d'agressivité.

Ce meilleur repérage de la douleur, des troubles somatiques et, plus généralement de la prise en charge médicale, constituent un axe d'amélioration.

III. Fonctionnement et organisation

1. Les modalités d'accueils proposés

L'établissement est situé à Bray-Sur-Seine, autorisé par le Conseil Départemental de Seine et Marne à accueillir des personnes adultes déficientes intellectuelles à partir de 18 ans sans limite d'âge (tant que l'état de santé de la personne le permet), avec ou sans troubles du comportement associés, reconnues par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et bénéficiant d'une orientation en EANM. Les deux modalités d'accueil sont les suivantes :

Internat permanent : 30 places

La structure est ouverte 365 jours par an. Les personnes accueillies bénéficient par ailleurs de 35 jours de congés annuels.

Internat temporaire : 1 place

L'établissement reçoit tout au long de l'année plusieurs candidats en accueil temporaire. Une chambre individuelle est dédiée pour ce type d'accueil et un référent est nommé parmi l'équipe éducative. Ce dernier sera chargé, en concertation avec l'équipe pluri-professionnelle, de rédiger un bilan écrit du séjour. Une rencontre peut également avoir lieu sur demande avec l'ensemble des partenaires.

L'accueil temporaire est organisé pour une durée limitée à 90 jours dans l'année par personne accueillie, consécutifs ou non en internat ou externat.

Pour chaque accueil, un contrat de séjour est également établi et signé par l'ensemble des parties. Il vise à développer ou à maintenir l'autonomie de la personne accueillie et à faciliter ou à préserver son intégration sociale. Il répond à différentes demandes :

- Soutenir les aidants ce qui permet de leur apporter un temps de repos et de soulager une famille qui a besoin de répit,
- Faire face à une situation d'urgence (hospitalisation d'un parent, rupture d'accueil dans une structure, évènements familiaux ou décisions de justice ou administratives par exemple, réponse à une interruption momentanée de prise en charge...),
- Permettre à une institution qui rencontre des difficultés dans l'accompagnement d'une personne en situation de handicap de proposer une alternative de prise en charge adaptée.
- Évolution liée au projet individuel de la personne accueillie : accueil de rupture de personnes accueillies d'autres foyers de vie,
- Gérer une transition entre deux prises en charge.

Accueil de jour : 5 places

Depuis octobre 2014, l'établissement propose aux personnes la possibilité d'un accueil de jour de 5 places, permettant ainsi de prendre en charge les personnes qui n'éprouvent pas forcément la nécessité d'un accueil en internat.

Il est destiné à des personnes, disposant d'une certaine autonomie, et ne pouvant pas exercer un travail de production, et ne nécessitant pas une surveillance médicale et des soins constants. L'établissement leur propose des activités en intra et extra-muros, des activités sociales et culturelles, afin de préserver et d'améliorer leurs acquis et prévenir toute régression.

L'accueil de jour est situé sur la commune d'Everly avec la configuration suivante :

- 5 places rattachées à l'Établissement d'Accueil Non Médicalisé Les Trois Maisons situé à Bray Sur Seine.
- 9 places rattachées à l'Établissement d'Accueil Non Médicalisé Les Tournesols situé à Donnemarie Dontilly.

En effet, depuis 2020, en lien avec la crise sanitaire et la nécessité d'éviter les brassages entre internes et externes, les 14 places d'accueil de jour du territoire du provinois ont été réunis sur un site à part situé à Everly.

2. L'admission de la personne accompagnée

a. Critère d'admission

Le critère d'admission essentiel d'une personne accompagnée au sein de notre établissement est la présence d'une notification d'orientation en EANM de la CDAPH.

b. Procédure d'admission

Le premier rendez-vous de présentation est le moment de rencontre entre l'établissement, représenté par un membre de l'équipe de direction, et la personne adulte handicapée, ainsi que sa famille et/ou tuteur. Il ne constitue pas une inscription au foyer. Il permet d'échanger sur la mission et le fonctionnement du foyer, ainsi que sur les attentes de la personne accueillie.

Ce rendez-vous se conclut par une visite des locaux ainsi que par la remise du livret d'accueil qui décrit l'offre de service ainsi que les démarches d'inscription.

L'admission à La Résidence Les Trois Maisons s'inscrit dans un projet de vie. En qualité d'établissement médico-social, les procédures d'admission suivies sont celles fixées par l'administration territoriale.

L'admission est une étape importante pour construire progressivement une relation de confiance mutuelle avec la personne accueillie et son entourage, fondée sur la reconnaissance de la personne et le respect de sa singularité, de sa dignité et de ses besoins. C'est pourquoi, il convient de respecter le processus d'admission suivant.

La demande d'admission fait l'objet d'un enregistrement chronologique aux fins d'une traçabilité et d'un suivi :

1. **Envoi d'un dossier** administratif, éducatif, médical, comportant des grilles d'évaluation de l'autonomie par l'établissement de la personne souhaitant intégrer l'établissement (Dossier unique de demande d'admission).
2. **L'étude de la demande** fait l'objet d'un travail d'analyse par : Directrice adjointe/psychologue/équipe éducative.
3. Une **première rencontre** est organisée avec le demandeur et son représentant légal, associant la famille chaque fois que possible pour déterminer les enjeux de l'accueil, les attentes de la personne, la capacité de l'établissement à répondre à ses besoins et le calendrier de présence. Cette rencontre a pour objectif de clarifier le projet d'accueil de la personne

Deux situations possibles à l'issue de la rencontre : admission possible ou pas. Si l'admission n'est pas possible, le refus est explicité à la personne accueillie

4. **L'ensemble des acteurs** professionnels, et plus particulièrement le référent éducatif désigné par la directrice adjointe, **se mobilise** dans le cadre d'un accompagnement global et coordonné pluri-axial : éducatif, vie quotidienne, suivi médical, activités de loisirs.

L'observation se fait plus fine, de manière à évaluer précisément le degré d'autonomie réel de la personne aux fins d'adapter l'accompagnement éducatif nécessaire. Une attention toute particulière lui est portée, tant au foyer qu'au sein des ateliers, afin de rendre compte, dans un souci d'objectivation de sa réalité, des capacités réelles et de l'adéquation entre demande d'accueil et possibilité d'accueil à titre temporaire et à titre permanent sans pour autant oublier que l'établissement n'est qu'une étape dans un parcours de vie.

Un bilan d'accueil est effectué avec les parents et/ou représentant légaux, les professionnels, et la personne concernée. Deux situations sont possibles : admission possible ou période d'accueil temporaire non concluante.

5. Puis en concertation avec les parents et/ou représentants légaux, les professionnels, et la personne concernée, partie prenante à part entière, la **contractualisation du séjour** est engagée. Le **projet personnalisé est élaboré** et remis à la personne concernée, ses parents et/ou son représentant légal dans les six mois suivants l'admission.

La détermination de la périodicité et du mode d'évaluation est d'emblée positionnée dans les documents validés conjointement par les participants concernés.

6. La personne prochainement accueillie est **présentée à l'équipe pluri-professionnelle**, les autres personnes accueillies sont informées deux semaines avant son arrivée.

7. L'accueil de la personne dont la chambre a été préparée, suivi d'un pot d'accueil organisé dans la semaine de l'admission.

8. **Suivi de l'admission** : des bilans pluri-professionnels avec la personne et son représentant légal s'effectuent de manière annuelle ou en fonction des besoins identifiés.

3. L'accompagnement proposé : un accompagnement adapté aux besoins de chaque personne accueillie

a. La référence éducative et le principe de co-référence

Comme le préconise la Haute Autorité de Santé, l'HAS, et en vertu de l'article D312-59-10 du CASF, la direction adjointe après validation de la direction territoire désigne un référent éducatif et un Co-référent. Il assure la fonction de coordination de l'accompagnement.

Chaque personne accueillie se doit d'avoir un référent éducatif faisant parti de l'équipe éducative afin d'assurer un accompagnement de qualité, cadrant et rassurant. Le rôle du référent est l'interlocuteur privilégié pour échanger et faire le point sur son vécu au quotidien et sur son projet d'accompagnement personnalisé. Il est en lien avec un Aide Médico-Psychologique. Cette double référence permet d'assurer un relais en cas d'absence de l'un des deux professionnels.

Notre référentiel commun :

- Le référent éducatif est garant de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet de la personne accompagnée.
- Il doit à ce titre recueillir les éléments essentiels de l'histoire de la personne accompagnée afin d'en avoir une connaissance globale ;
- Il assure la liaison entre la personne accompagnée, sa famille et les partenaires sans que cela ne soit exclusif pour le reste de l'équipe.
- Il est garant de la centralisation et de la diffusion des informations : il échange les renseignements nécessaires afin de favoriser la communication institutionnelle et associative.
- Il intervient dans un rôle de coordination afin de garantir la mise en œuvre et le suivi du projet personnalisé dans le respect du projet institutionnel et des valeurs associatives.
- Il est interpellé et il interpelle sur les dysfonctionnements touchant au projet personnalisé de la personne accompagnée.
- Il procède si nécessaire au réajustement du projet en articulation avec les membres de l'équipe et du responsable hiérarchique.

Chaque éducateur assure la référence de plusieurs personnes accueillies dès leur entrée dans l'EANM. Leur rôle est d'assurer un accompagnement, un suivi particulier et adapté à la personne concernant :

- Le projet personnalisé en participant activement à l'élaboration, à la mise en place et au suivi : identification des attentes et demandes de la personne accueillie, collecte des données préalables, fiches d'observations et d'actions, suivi et révision.
- La gestion de l'emploi du temps des activités. Sur la base du projet de personnalisé, le référent définit avec la personne accueillie l'emploi du temps et les activités à suivre pour atteindre les objectifs définis.
- La gestion de ses besoins élémentaires : hygiène, esthétique, vêtements, soins, argent de poche, vacances, achats, aménagement de la chambre, etc. Le référent veille donc à la sécurité et au confort de la personne accueillie, ainsi qu'à son bien-être.

La communication : Le référent est en relation directe avec la famille ou le tuteur. Il est chargé de recueillir, de tenir à jour régulièrement et de transmettre toutes les informations aux personnes concernées (famille, tuteur, équipe éducative, infirmière, etc.).

- Le référent est donc l'interlocuteur privilégié de la personne accueillie pour échanger et faire le point sur son vécu au quotidien et sur son projet personnalisé. Pour cela, un entretien trimestriel est organisé avec la personne accueillie. La désignation du référent se fait en réunion d'équipe pour une durée maximale de 3 ans.

b. Le projet personnalisé

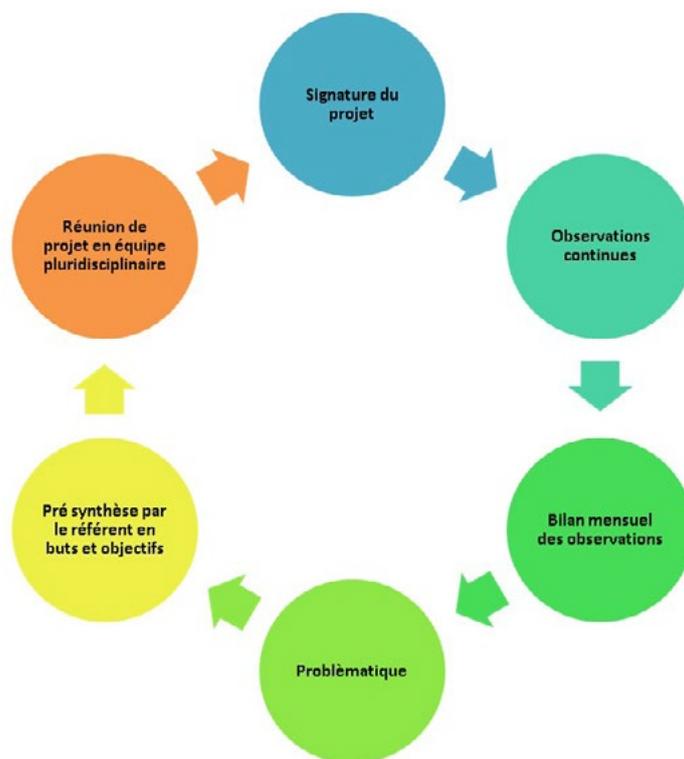
La personne accueillie demeure actrice de son projet. En charge de la responsabilité de la rédaction de ce projet de vie personnalisé à partir de l'expression recherchée, consentie ou décryptée des aspirations du sujet, le référent éducatif en dégage la synthèse, et se doit d'échanger avec l'ensemble des intervenants, aux fins de centraliser le maximum d'informations objectivées par le biais des protocoles d'évaluation sur la personne, avant de fixer le cadre de la prise en charge. Afin d'améliorer le recueil d'informations et la connaissance des personnes accueillies, un nouvel outil est utilisé sur l'établissement :

Le descripteur de compétences sociales (DCS). Il balaye, via 144 questions, les principaux champs de la vie de la personne et permet de dégager les points forts (appuis pour le projet personnalisé) et les points de vigilance concernant la personne accueillie.

Interlocuteur privilégié des adultes handicapés confiés à sa responsabilité en tant que référent, il se doit d'être garant du fait que la personne est bien « actrice » de son projet, veillant à ce que la personne ne soit jamais écartée des décisions qui la concernent, mais demeure partie prenante.

Il doit être à l'écoute de ce qu'exprime la personne soit verbalement, soit par ses attitudes. Il doit encore, plus que tout autre, être à la recherche de ce que la personne exprime.

Les « Attentes » et les « besoins » sont recueillies auprès de la personne accueillie, de son représentant légale, de l'équipe pluridisciplinaire et rassemblées par le référent. Elles permettent de mettre en place les moyens nécessaires à la qualité de vie de la personne accueillie à travers diverses prestations fournies par l'EANM.



Selon une trame méthodologique, des réunions pluri-professionnelles permettent de définir, évaluer et ajuster aux besoins les Projets personnalisés.

4. Présentation de l'accompagnement proposé : un accompagnement global centré sur la personne

a. Présentation d'une journée type

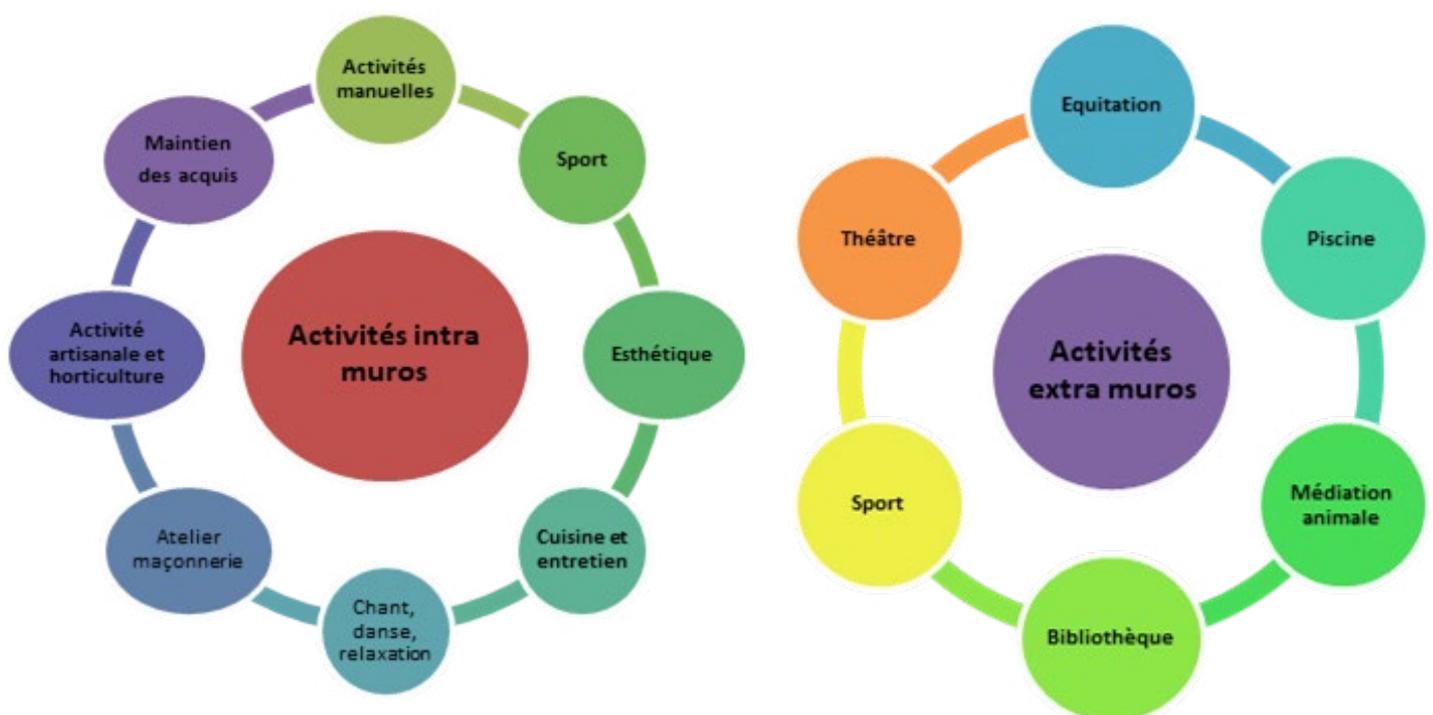
La journée type doit s'adapter au rythme de la personne accueillie. Un équilibre est recherché entre la vie en collectivité et le rythme individuel mais aussi entre les activités incontournables (quotidienneté, pédagogique, activités intra et extra-muros).

Un planning d'activité est réalisé en début d'année, et revu au gré du projet personnalisé, afin d'aider la personne à se repérer dans l'organisation des différentes activités collectives ou des temps plus personnels.

Horaires	Semaine		Week-end
	Externat	Internat	
7h	Arrivée au foyer	Réveil – Toilette Petit déjeuner - chambres	Réveil – Toilette Petite déjeuner – chambres – Temps libre
8h			
9h			
10h	Ateliers/Activités selon emploi du temps de la personne accueillie		Repas
11h			
12h	Repas		Repas
13h	Repas		
14h	Ateliers/Activités selon emploi du temps de la personne accueillie		Activités – Sorties – Temps libre
15h	Ateliers/Activités selon emploi du temps de la personne accueillie		
16h	Départ du foyer	Temps libre – Sortie – Rendez-vous extérieurs	Activités – Sorties – Temps libre
17h			
18h		Repas	Repas
19h			
20h		Soirée libre ou organisée	Soirée libre ou organisée
21h			
22h			
23h	Coucher	Coucher	

b. Les activités proposées

Internat



Vous trouverez le détail des activités en annexe.

Les sorties loisirs (bowling, parc d'attraction...) sont favorisées sur la période estivale. Chaque sortie extérieure fait l'objet d'un projet de sortie présenté en réunion d'équipe et validé par la direction avant sa mise en œuvre. Ceci dans une recherche de souplesse et d'adaptabilité pour respecter les personnes dans leurs rythmes et leurs capacités.

Les sorties peuvent faire l'objet d'activités diverses de découverte de la nature, du patrimoine, de sites culturels ou animaliers. Les sorties peuvent aussi être l'occasion de temps de décompression et de distance par rapport au collectif mais également de temps plus conviviaux.

Externat

Le service d'accueil de jour propose différentes prestations (essentiellement éducatives) répondant aux objectifs définis dans chaque projet personnalisé (ex : développer la motricité, renforcer la confiance en soi...). Les prestations proposées respectent le choix de chaque personne accueillie.

Le planning type des prestations est remis à chaque personne accueillie et sa famille dès son admission, toutefois c'est la personne accueillie qui choisit ses activités journalières.

A l'arrivée chaque matin elle s'inscrit en positionnant sa photo.

Les activités intra-muros :

- Elles sont organisées au sein de locaux du service,
- Elles sont mises en œuvre par les professionnels de l'accueil de jour (ex : activités manuelles, maintien des acquis) ou par un intervenant extérieur avec signature d'une convention de partenariat (ex : sport).
- Activité artisanale et horticulture gestes et savoirs du monde professionnel
- Activité autonomie et gestes de la vie quotidienne (cuisine, entretien)
- Activité bien être esthétique
- Atelier maçonnerie
- Moments conviviaux, chant, danse, relaxation



Les activités extra-muros :

- Elles sont organisées à l'extérieur du service,
- Elles sont mises en œuvre par les professionnels de l'accueil de jour (ex : tournoi sportif) ou par un intervenant extérieur avec signature d'une convention de partenariat (ex : sport adapté).
- Natation
- Randonnées, cyclisme
- Ecologie



c. Les sorties et transferts

Le foyer organise, lorsque la situation le permet, plusieurs séjours d'une durée maximale de 5 jours afin que les personnes accueillies puissent quitter leur environnement habituel et vivre d'une autre façon avec l'équipe du foyer. Ces séjours sont aussi l'occasion pour les personnes accueillies les plus isolées, ou qui n'ont pas les moyens financiers de partir en séjours spécialisés, de rompre avec le rythme institutionnel, de vivre quelques jours de vacances et de découvrir un autre milieu (mer, montagne, campagne, etc.).

d. Festivités

Chaque année, en dehors de la période de pandémie, l'Adapei 77 et le foyer proposent aux différents établissements de se regrouper pour partager des moments conviviaux et festifs. Il organise plusieurs manifestations :

La fête du territoire :

Cette manifestation a lieu une fois par an. Elle rassemble les 4 établissements du territoire du Provinois autour d'un repas agrémenté de diverses animations ou jeux.

Les portes ouvertes :

L'établissement ouvre ses portes chaque année afin de faire découvrir son organisation, ses activités et projets une fois par an. Les familles, tuteurs, amis, autres établissements et personnes extérieures peuvent s'y rendre.

Des expositions de photos et d'activités manuelles permettent à tous d'apprécier le travail réalisé par les personnes accueillies.

Fêtes internes aux Trois Maisons :

Chaque année, les professionnels et les personnes accueillies organisent des fêtes à thème (halloween, carnaval, galette des rois...) en fonction du calendrier annuel afin de partager un moment plaisant tous ensemble.

Fête des familles :

Chaque année, le foyer organise cette rencontre dans le but de partager une journée festive entre les personnes accueillies, leurs familles, leurs tuteurs et les professionnels de l'établissement.

C'est un moment d'échange apprécié par tous autour d'une collation, d'activités et de musique.

e. Les sorties du week-end et les droits aux congés

Les week-ends :

Le week-end est l'occasion pour une partie des personnes accueillies de retrouver leur famille. Pour ceux qui restent au foyer, l'accent est mis sur le repos et la détente. Les activités de semaine sont interrompues le samedi et le dimanche et diverses animations peuvent être proposées : promenades en ville, cuisine, cinémas, restaurants, visites culturelles, etc.

Les vacances :

Les personnes accueillies disposent de jours de vacances. Pour ceux qui ne peuvent pas retrouver leurs proches ou pour ceux qui en font la demande, des séjours de vacances spécialisés et adaptés sont proposés. Ils permettent aux personnes accueillies de renforcer leur individualité par rapport à l'institution et à leur famille, et leur socialisation grâce à la rencontre de nouvelles personnes.

Les personnes accueillies disposent en effet d'un droit à 35 jours ouvrés de congés par an. Ainsi, alors que certains partent se ressourcer en famille, d'autres bénéficient de séjours adaptés organisés par un organisme selon leurs choix et leurs ressources.

f. La réorientation

Lors des synthèses et projets personnalisés, au vu de l'évolution de la personne accueillie et de sa santé, il est sans cesse recherché les meilleures modalités d'accompagnement et d'épanouissement de la personne. La question d'une réorientation plus adaptée peut alors être posée en équipe pluri professionnelle et l'avis de la personne est recueilli ainsi que celui de son représentant légal.

Lorsqu'un consensus se dégage, la dynamique d'orientation s'enclenche, les différentes démarches prennent cependant souvent beaucoup de temps, il est alors nécessaire d'adapter au mieux les différentes modalités d'accompagnement.

Le vieillissement constaté des personnes accueillies sur l'EANM les Trois Maisons, amène l'équipe à développer des contacts et des partenariats avec certains établissements du territoire, spécialisés dans l'accompagnement des personnes âgées et dans une démarche d'ouverture vers les personnes handicapées vieillissantes

IV. LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES, LES PARENTS ET L'ENTOURAGE

La famille ou le tuteur est un partenaire privilégié qui occupe une place importante dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de la personne accueillie. Sans se substituer à l'adulte qu'est la personne accueillie, ni à ses désirs, ni à ses choix, dans le respect de sa vie privée, la famille ou le tuteur est sollicité pour assurer une cohérence dans l'accompagnement. Ce concept de partenariat implique donc d'être vigilant à ne pas être dans la suppléance ou la prestation de service.

Concrètement, le partenariat avec les familles ou les tuteurs se matérialise par les points suivants :

- Procédure d'admission et signature du contrat de séjour, définition des modalités d'accueil,
- Co-construction du projet personnalisé,
- Rencontres avec la direction ou l'équipe éducative à la demande de l'établissement ou de la famille ou le tuteur,
- Échanges informels avec les équipes éducatives lors des départs ou des retours de week-end,
- Réunions de CVS (Conseil de Vie Sociale),
- Consultation par le biais de l'enquête de satisfaction,
- Fêtes des familles et réunion des familles,
- Invitations à des manifestations organisées dans l'établissement (ex : galette des rois...)
- Le service et la famille construisent le projet de sortie adapté à la personne accueillie avec possibilité de départ progressif.

V. NOS PRINCIPES D'INTERVENTION

1. La place de l'individu dans la collectivité

Le fondement de l'action d'accompagnement éducatif repose sur les valeurs humaines et citoyennes largement déclinées dans le projet associatif, et ce, bien avant la loi de 2005 sur le droit à l'égalité des chances et les recommandations de l'HAS.

Tout accueil est précédé d'une préparation à l'éventuelle admission, avec une rigueur garantissant à chacun quels que soient son âge, son sexe, sa religion, ses origines sociales la même offre de service, et un accompagnement de proximité pour lui-même et ses proches

Le respect de l'intégrité de la personne accueillie implique l'articulation d'actions prioritaires à partir et autour d'obligations de première nécessité tels que leur protection physique, psychologique, les soins médicaux généraux.

Au-delà de ces actions il importe la mise en œuvre permanente de mesures préventives visant à garantir mieux être et bienveillance des personnes accueillies.

Les services de base hébergement, restauration, blanchisserie constituent la raison d'être des foyers créés en faveur des personnes nécessitant soutien et aide dans l'accomplissement des gestes élémentaires de la vie quotidienne en raison de leurs difficultés intellectuelles avec les résonances qui en découlent sur le plan de la communication et de la motricité.

Pour rappel, la pathologie évolutive de nombre de résidents accueillis au sein du territoire des foyers d'accueil non médicalisés nécessite aujourd'hui l'usage de traitements médicamenteux dont les effets induisent une réduction de certaines capacités, un ralentissement et la survenue de troubles psychomoteurs parfois.

De ce fait ne pas faire basculer l'accompagnement éducatif vers un assistanat se traduisant « Par le faire à la place de » impose une prise en compte individualisée des rythmes, potentialités, et niveaux de représentation du schéma corporel.

C'est pourquoi l'institution a l'obligation de mettre à disposition de la personne accueillie, un encadrement adéquat en termes de ressources humaines et une organisation spatio-temporelle répondant à ses besoins.

L'évolution des pathologies n'est pas la seule donnée à prendre en compte. Elle serait par trop réductrice à la notion de handicap. La personne Adulte Handicapée est à intégrer d'abord dans sa dimension de personne, ensuite d'adulte, la pathologie n'intervenant qu'en dernier lieu pour singulariser chacun au milieu d'un collectif.

Accompagnement, soutien, soins, socialisation sont aujourd'hui au-delà des mots, des actes inscrits réellement dans le quotidien pour apporter à ces personnes dépourvues de pleine autonomie, une surveillance médicale, des soins constants et un accompagnement permanent, dans tous les actes de leur vie (alimentation, hygiène, loisirs, socialisation).

2. La citoyenneté

La citoyenneté en tant que composante du lien social s'exerce dès lors qu'il s'agit d'une relation à l'autre qu'elle soit individuelle ou communautaire et repose sur le principe de l'égalité des droits.

Être citoyen implique que l'on se reconnaît dans un groupe acceptant par là même les droits et les devoirs qui en découlent. En France, un citoyen est défini comme : « Homme ou femme âgé de plus de 18 ans, né(e) de parents français ou étrangers naturalisés ». Un citoyen a plusieurs devoirs comme payer les impôts, respecter les loisla personne handicapée est inscrite dans le respect de ces mêmes lois citoyennes, et la communauté des citoyens forme la nation.

La personne handicapée n'est plus exclue de la reconnaissance au statut citoyen et la loi de février 2005 sur l'égalité des Droits et des Chances a été l'objet d'un réel engagement de personnes sensibilisées à la cause des personnes porteuses d'un handicap pour aboutir enfin à une reconnaissance de personne handicapée certes, mais acteur du réseau économique social. A ce titre le sens de la citoyenneté doit dépasser le simple stade de l'évocation symbolique pour tendre à devenir réalité par l'accompagnement éducatif quotidien des professionnels.

L'expression de la citoyenneté, expression multiple et multiforme, prend tout son sens d'abord au sein de la collectivité de l'établissement au travers des notions de respect de l'autre, d'écoute, de veille, d'entraide...avant d'être transposée dans l'environnement local.

3. La notion d'égalité et de fraternité

Deux des valeurs déclinées dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 , n'est pas plus naturelle au sein du foyer, entre les personnes à l'intérieur de cette communauté élargie, qu'elle ne l'est d'ailleurs dans la société actuelle.

4. Les modalités de participation individuelles et collectives des personnes accueillies

- Une réunion hebdomadaire avec les personnes accueillies

Des temps d'échange et d'information sont réalisés une fois par semaine avec les résidents et animés par l'équipe éducative. Ces réunions sont un lieu d'expression au cours desquelles différents thèmes et sujets peuvent être abordés de façon spontanée par chacun des résidents (programme, ateliers, vie de l'unité, sorties, projets, etc.). Elles sont aussi un espace de rappel des règles de vie du foyer et de la nécessaire implication des résidents dans la vie institutionnelle.

- **Le Conseil de Vie Sociale**

Le CVS est une instance de dialogue et de participation au service des personnes accueillies, destiné à garantir leurs droits et leur participation au fonctionnement de la structure. Le règlement intérieur associatif en format classique et en facile à lire et à comprendre en précise les modalités de fonctionnement. Les membres des trois collèges du CVS sont élus pour trois ans par vote à bulletin secret après appel à candidature auprès de l'ensemble des personnes accueillies, des familles et des professionnels. Les supports utilisés seront adaptés à la compréhension des personnes et les conseils de la vie sociale ont lieu 3 fois par an.

Il permet une responsabilisation de tous les partenaires et la prise en compte de la parole de chacun. Lors de ces réunions, la mise en commun des idées est très riche pour tous : les représentants prennent leur mission très au sérieux et font partager avec l'ensemble des participants les suggestions, les remarques et les critiques de toutes les personnes accueillies dans leur structure. Ces échanges sont très constructifs et contribuent à une meilleure prise en compte de la parole de chacun.

- **Le forum citoyen**

Tous les six mois (mars et septembre), les personnes accueillies sont réunies pour évoquer leur souhait, leurs attentes et les besoins.

Chaque année, elles transmettent également leurs volontés de poursuivre les activités existantes et leurs souhaits d'en développer de nouvelles.

- **La Commission Restauration**

Elle se déroule chaque trimestre en présence :

- du prestataire de restauration et de l'ESAT Les Ateliers Braytois de l'association qui travaillent en partenariat pour la gestion de la restauration des établissements de l'Adapei77,
- de la diététicienne associative,
- d'un groupe de personnes accueillies de l'établissement et de professionnels.

L'objectif de ces rencontres est principalement d'évaluer la satisfaction des personnes accueillies sur la prestation des repas.

- **La commission lingerie (internat)**

L'entretien du linge de l'établissement et des personnes accueillies est sous-traité par l'ESAT et une entreprise spécialisée (AD3). Une réunion a pu se tenir courant 2022 et nous envisageons d'intégrer un groupe de personnes accueillies et de professionnels sur des rencontres régulières afin d'évaluer la satisfaction de l'entretien du linge.

Ces différentes instances ne constituent pas, à elles seules les uniques moments où la personne accueillie s'exprime puisque sa parole est prise en considération au quotidien. Il s'agit ici d'instances formalisées dans l'organisation de la structure.

VI. Démarche d'amélioration continue de la qualité et garantie des droits des personnes accompagnées

La démarche qualité est un processus d'amélioration continue des prestations fournies. C'est une démarche volontariste et collective, sur une longue durée, engagée par l'établissement afin de conforter ses points forts et réduire progressivement ses points d'amélioration.

1. Droits et devoirs des personnes accueillies

a. Droits des personnes accueillies

La personne accueillie bénéficie des droits attachés à sa personne définis dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale :

- Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité et le droit d'aménager son espace personnel comme elle le souhaite,
- Une prise en charge est un accompagnement individualisé de **qualité** favorisant son développement, son autonomie et son insertion, **adapté à son âge et à ses besoins**, et **respectant son consentement éclairé**. Le consentement éclairé de la personne doit systématiquement être recherché lorsque celle-ci est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal doit être demandé,
- La confidentialité des informations la concernant, seules les informations utiles à la compréhension de la situation et du fonctionnement du jeune et indispensables à la qualité de son accompagnement seront partagées dans le respect des règles déontologiques et après validation de la personne et de sa famille.
- L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires.
- Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que les voies de recours à sa disposition.
- La participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne.

b. Devoirs des personnes accueillies

Le règlement de fonctionnement a pour objet de rappeler les règles générales d'organisation de l'établissement d'une part, les modalités de la vie en collectivité d'autre part et les conditions de la participation de la personne accueillie, de sa famille ou de son tuteur.

Validé par le Conseil d'administration de l'Adapei 77, après consultation des représentants du personnel et du Conseil de Vie Sociale, il est susceptible d'être modifié dans les mêmes formes.

Les dispositions qui y figurent ne présentent pas un caractère exhaustif.

Les règles de vie internes du foyer en version illustrée ont également été travaillées avec les personnes accueillies et sont affichées sur l'établissement.

2. Outils de la loi du 2 janvier 2002

Afin de promouvoir et garantir les droits des personnes accueillies, l'établissement souhaite se doter des outils suivants construits selon un mode participatif avec la contribution des personnes accueillies, des professionnels, des familles et des partenaires selon une modalité adaptée à chacun de ses acteurs :

- **Le Livret d'accueil** réunissant l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension de la personne accueillie quant au fonctionnement et à l'organisation des Tournesols et de l'Adapei 77.
- **La charte des droits et libertés de la personne accueillie**, remise et expliquée à la personne accueillie et sa famille dans le cadre de l'admission. Elle est annexée au livret d'accueil et affichée dans le hall des locaux.
- **Le projet d'établissement** : outil institutionnel de positionnement, de management et de communication définissant ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.
- **Le contrat de séjour** définissant les conditions de l'accompagnement de chaque personne accueillie.
- **Les personnes qualifiées** : l'établissement informe les jeunes de l'existence et des missions de ce dispositif à savoir informer et aider les personnes à faire valoir leurs droits, assurer un rôle de médiation ou encore signaler aux autorités compétentes les difficultés rencontrées par une personne (situation de maltraitance, organisation de l'établissement...).
- **Le Conseil de la vie sociale (CVS)** : afin de favoriser la participation des personnes accueillies, l'EANM organise cette instance de dialogue et de participation au service des personnes accueillies, destiné à garantir leurs droits et leur participation au fonctionnement de la structure.
- **Le règlement de fonctionnement** : ce document vise à définir, d'une part, les droits de la personne accueillie et, d'autre part, les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement. Il est annexé au livret d'accueil.

La Charte des Droits et des Libertés de la Personne Accueillie parue en 2003 mentionne différents droits et principes mis en œuvre. Elle est remise et expliquée aux personnes accueillies et leurs familles dans le cadre d'une admission. Elle affichée au sein du foyer.

3. Les modalités d'évaluation

Conformément aux dispositions de l'article L312-8 du CASF introduit par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'Adapei77 procède aux évaluations internes et externes de ses établissements et services dans le but d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes accueillies.

a. Évaluation interne

L'évaluation interne des établissements et services de l'association a été menée grâce à une organisation interne structurée. Elle s'est appuyée sur un comité de pilotage et un groupe d'évaluation pluri-professionnelle chargé de réaliser l'évaluation de chaque structure à partir du référentiel de l'Adapei 77 et d'établir un rapport d'évaluation intégrant un plan d'amélioration pour chacune d'entre elles. L'évaluation interne des Trois Maisons a été menée en 2019 selon la méthodologie associative et ne sera pas reconduite en lien à l'évolution des réglementations à ce sujet.

b. Évaluation externe

L'Adapei 77 a procédé à l'évaluation externe de l'ensemble de ses établissements et services par le cabinet d'évaluation externe AMPLEA Conseil conformément au planning réglementaire et selon une méthodologie commune associative également. L'évaluation externe du Foyer Les Trois Maisons a été réalisée en 2022. Les rapports d'évaluations ont été transmis dans les délais impartis au Conseil Départemental. Un plan d'amélioration est en cours de mise en œuvre.

L'objectif des évaluations est de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs que l'on s'est fixé. Le constat des écarts conduit le plus souvent à des actions correctives. Leur mise en œuvre de façon pérenne s'inscrit dans la démarche qualité.

4. La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance

La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de la personne accueillie en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs.

Une démarche associative de promotion de la bientraitance est mise en place avec par exemple :

- Une gestion des évènements indésirables transversale formalisée,
- Une procédure associative de gestion des faits de maltraitance,
- Une commission bientraitance associative destinée à impulser et harmoniser la démarche (outils, sensibilisation, questionnaires, animations...),

- Un projet de charte de bientraitance associative,
- Des formations « bientraitance et prévention de la maltraitance » etc.
- Un bilan annuel transmis au CVS et aux instances représentatives du personnel

L'établissement dispose de trois salariées certifiées « référents bientraitance » qui assure une veille sur les pratiques éducatives.

L'établissement s'appuie également sur des documents de référence pour prévenir les situations de maltraitance. Nous pouvons citer à titre d'exemple :

- *La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre* (Anesm - juillet 2008),
- *La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du CASF* (Anesm - Juillet 2009)...

Comme pour les autres structures de l'Adapei77, l'analyse des pratiques professionnelles est également mise en œuvre pour soutenir les professionnels des Tournesols.

5. Dossier de la personne accompagnée

Les dossiers des personnes accueillies sont informatisés, grâce à un logiciel dédié, depuis 2020. Toutefois, afin d'assurer la continuité de l'accompagnement notamment en cas de panne informatique et de besoin d'intervention urgente, chaque personne disposera d'un dossier unique construit selon une trame identique comprenant globalement trois parties en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS : administrative, éducative (évaluations effectuées, projet personnalisé, comptes rendus de réunion de synthèse, comptes rendus mensuels des suivis, bilan du projet personnalisé) et paramédicale.

Le dossier de soins accompagné du dossier de liaison d'urgence est conservé dans le bureau éducatif. Les modalités d'accès aux dossiers seront définies dans le livret d'accueil conformément à la réglementation en vigueur. La mise en place de ces dossiers de secours permet de réduire les conséquences d'un dysfonctionnement et contribue ainsi à la démarche de prévention des risques.

6. La dimension soignante et paramédicale (internat uniquement)

Il existe plusieurs options concernant le suivi médical :

- La famille gère intégralement ce suivi et assure le renouvellement des traitements,
- L'établissement assure cet accompagnement,
- Le suivi se réalise conjointement.

En règle générale, celui-ci est assuré, en concertation, par l'équipe éducative, rarement par la famille. Le référent organise, en fonction du projet individuel, les conditions matérielles de l'accueil de la personne dont

il est plus particulièrement en responsabilité. Les médecins et spécialistes sont consultés dans le cadre de la médecine de ville.

Au sein de l'établissement d'accueil non médicalisé, une infirmière assure un suivi régulier de l'état de santé des personnes accueillies (soins divers, suivi du poids, prises de sang) et la prise des rendez-vous médicaux, elle coordonne le suivi médical, épaulée par l'équipe éducative.

Les traitements médicamenteux des résidents sont préparés par la pharmacie sous forme de sachets individuels nominatifs permettant de prévenir le risque d'erreur dans la distribution des traitements. Ils sont ensuite réceptionnés et vérifiés par l'infirmière et administrés soit par cette dernière, soit par l'équipe éducative en son absence.

Elle est l'interlocutrice privilégiée des praticiens (médecins généralistes, spécialistes, psychiatres) et des familles qu'elle informe des modifications éventuelles de traitement et des problèmes de santé des personnes accueillies.

Le médecin psychiatre du territoire réalise un suivi thérapeutique régulier des personnes accueillies.

- Renforcer les partenariats sanitaires (institut Lejeune, Service de Gérontologie).
- Développer une politique de repérage et de prise en charge des troubles somatiques générateurs de douleur et de troubles du comportements parfois incompris (rechercher et diffuser l'utilisation d'échelles adaptées, notamment pour l'évaluation de la douleur, généraliser les dépistages et contrôles en cas de doutes ou de troubles du comportement inexplicables).
- Améliorer l'adhésion aux soins des personnes accueillies par le recours à des outils adaptés (Santé BD par exemple) et des préparations aux RDV.
- Mener des actions de prévention et de promotion de la santé à destination des personnes accueillies, des professionnels et des familles grâce aux compétences internes (ex : infirmier, service qualité) avec éventuellement l'aide d'un intervenant extérieur :
 - Hygiène de vie (ex : diététique, exercice physique, addictions...)
 - Hygiène bucco-dentaire (le réseau Rhapsodif pourra être sollicité)
 - Hygiène des mains
 - Vie sexuelle (l'intervention du centre de planification de Provins)

Les modalités seront adaptées à chaque public (ex : réunion, conférence, ateliers thématiques, jeux de rôle, vidéos, Makaton, BD).

La psychologue de l'EANM accompagne les personnes accueillies tout au long de leur parcours institutionnel. Elle a pour rôle :

- De réaliser des entretiens individuels ou en petits groupes, soit dans le cadre d'un suivi psychologique régulier, soit ponctuellement, lorsqu'une personne accueillie se trouve face à une difficulté ou à un besoin d'exprimer un vécu et des émotions. Ces entretiens permettent d'offrir un lieu de réflexion sur soi-même et sur les autres.
- De participer à l'élaboration du projet de vie en collaboration avec le référent et l'équipe éducative, en apportant un éclairage clinique et individualisé.
- De faire le lien avec les psychologues libéraux consultés par certains résidents.

7. Prévention du risque infectieux

L'Adapei 77 s'est engagée dans une démarche de prévention du risque infectieux afin de prévenir le risque de contamination au sein des structures et assurer ainsi la sécurité des personnes, des professionnels, des visiteurs et intervenants.

Elle se concrétise par exemple par :

- Des sensibilisations aux bonnes pratiques d'hygiène (ex : le lavage des mains avec l'organisation d'un concours basés sur la création d'œuvres sur cette thématique, les normes de restauration collective),
- L'harmonisation des outils et protocoles de prises en charge notamment dans le cadre de la commission médicale et paramédicale créé en 2015 (ex : kit gale, gastro-entérite aiguë...),
- L'harmonisation et la sécurisation des processus de prise en charge,
- L'achat de matériels adaptés,
- L'intégration de cette thématique dans les outils institutionnels.

Cette dynamique est à poursuivre (objectif d'amélioration n° 3).

8. La démarche Qualité aux Trois Maisons

Le foyer des Trois Maisons s'inscrit dans cette notion de démarche qualité visant l'amélioration de l'accompagnement des personnes accueillies toujours au plus près de leurs besoins fondamentaux en lien avec le projet associatif.

Pour ce faire, L'EANM Les Trois Maisons dispose de différents points forts :

1. Une équipe pluri-professionnelle formée et toujours en recherche de formations complémentaires, inscrite dans une réflexion permettant le réajustement des outils de travail de façon régulière et selon les besoins.
2. La promotion de la bientraitance avec la certification de 4 salariées et la diffusion d'un questionnaire pour recueillir l'avis des personnes accueillies sur ce point.

3. Dans le cadre des besoins en formations, les quatre établissements du Territoire bénéficient d'ores et déjà d'actions engagées conjointement, d'une part pour mutualiser les ressources financières de ces structures, mais aussi pour créer une synergie d'actions au sein du territoire.
4. Une organisation est mise en œuvre au sein du territoire du provinois concernant l'analyse des pratiques, les formations prévention secourisme, incendie.
5. Le développement de nouvelles activités pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des personnes accueillies : Sport, médiation animale, musicothérapie, créneau supplémentaire d'équithérapie.
6. Mise en place d'une commission repas et d'une commission blanchisserie.

La démarche qualité est un processus d'amélioration continue des prestations fournies. C'est une démarche volontariste et collective, sur une longue durée, engagée par l'établissement afin de conforter ses points forts et réduire progressivement ses points d'amélioration.

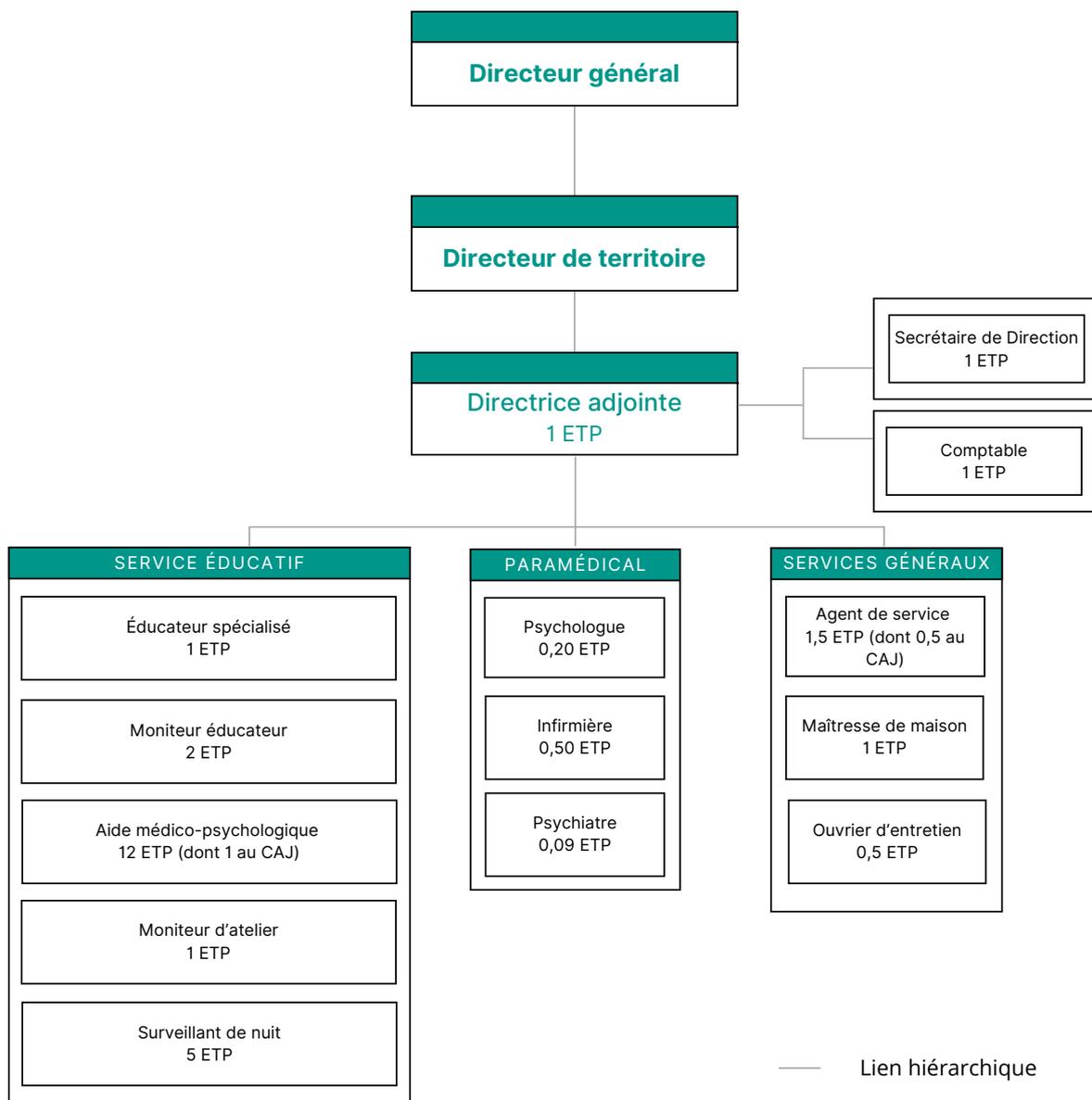
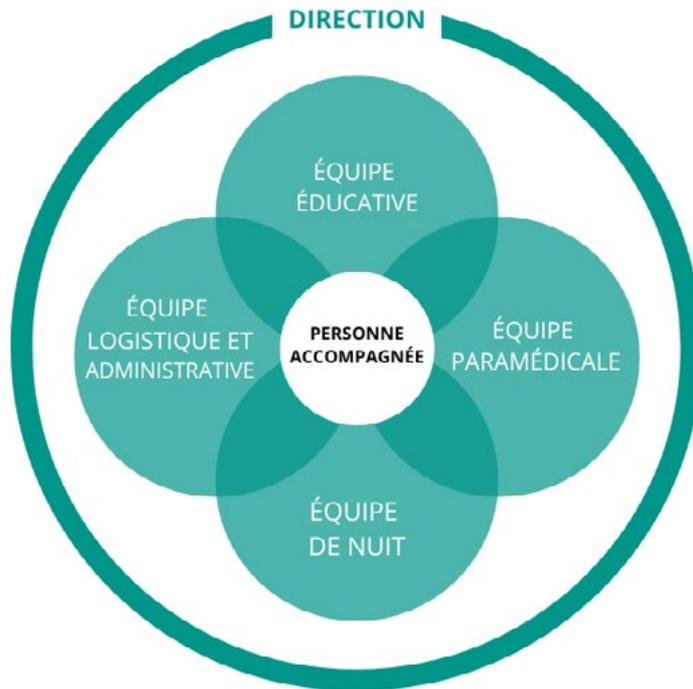
Conformément aux dispositions de l'article L312-8 du CASF introduit par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'Adapei 77 procède aux évaluations internes et externes de ses établissements et services dans le but d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes accueillies.

VII. Les ressources humaines

1. Équipe et organigramme

Pour mener à bien ses missions, le foyer dispose de l'équipe pluri-professionnelle suivante :

- L'équipe éducative : 15,70 ETP
- L'équipe paramédicale : 0,79 ETP
- L'équipe de nuit : 5,30 ETP
- L'équipe services généraux : 2,50 ETP
- L'équipe administrative : 2,00 ETP
- L'équipe de direction : 1,25 ETP



2. Missions des professionnels

Au sein de l'établissement, différents professionnels assurent chacun dans leur domaine respectif l'accompagnement de tous les moments de la journée et les prestations nécessaires. Chaque membre du personnel, responsable et conscient du rôle qui est le sien, doit avoir le souci de contribuer à offrir aux personnes accueillies la qualité de vie et d'accompagnement à laquelle elles ont droit.

La Direction de territoire

Assurer la représentation de l'association sur délégation du Directeur Général dans le cadre du projet associatif, réaliser le développement du projet d'établissement, réaliser la gestion administrative, budgétaire et financière, manager l'équipe pluri-professionnelle et directionnelle d'établissement

La Direction adjointe

Garantir la conduite et le développement du projet d'établissement, manager l'équipe pluri-professionnelle de l'établissement, participer à la gestion administrative, budgétaire et financière

Secrétaire de direction

Assister la Direction dans l'exécution des missions administratives, être l'interface relationnelle entre la Direction et ses différents interlocuteurs.

Comptable

Le comptable garantit la fiabilité des informations financières de l'établissement. en respectant les procédures associatives établies

Éducateur-trice coordinateur-trice

L'éducateur (trice) coordinateur (trice) sous l'autorité hiérarchique du cadre est un(e) référent(e) éducatif au sein de la structure en lien fonctionnel avec les professionnels. Il/elle assure la cohérence des actions et la cohésion des professionnels dans la mise en œuvre des projets de vie des résidents. En conservant son statut d'éducateur spécialisé, il/elle assure en plus une délégation précise et limitée des missions déléguées par le directeur. Le coordinateur occupe une place qui le situe institutionnellement à l'interface du directeur adjoint et de l'équipe socio-éducative ou médico-sociale.

Éducateur-trice spécialisé-e

L'éducateur (trice) spécialisé(e) établit une relation, un diagnostic éducatif; il/elle aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'actions collectives en direction des personnes accueillies. Il/elle construit un cadre d'analyse et une expertise des pratiques éducatives et sociales.

Moniteur-trice éducateur-ice

Le/la moniteur (trice) éducateur (trice) participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies. Il/elle participe également à l'élaboration et à la conduite du projet personnalisé et travaille à ce titre au sein de l'équipe pluri-professionnelle. Il/elle est un(e) acteur (trice) impliqué(e) dans la dynamique institutionnelle.

Aide médico-psychologique

L'AMP contribue à une prise en charge et ou un accompagnement par le maintien de l'autonomie des personnes dans les actes de la vie quotidienne, en y apportant de l'aide et participe à l'entretien de l'environnement de la personne. Son rôle oscille entre l'éducatif et le soin. L'AMP accompagne la personne dans la relation à l'environnement, au maintien à la vie sociale. Il/ elle participe à la mise en place et au suivi du projet personnalisé dans le cadre du projet d'établissement et/ ou de service et en respecte les valeurs et les orientations.

Moniteur d'atelier

Le/la Moniteur/trice d'atelier possède les compétences techniques qu'il/elle transmet à un groupe de personnes en situation de handicap dans le cadre d'ateliers professionnels et/ou de travail. Il/elle gère une activité de production et/ou à visée socio-éducative, transmet un savoir-faire professionnel, accompagne et soutient les travailleurs/personnes accueillies de son atelier dans les divers apprentissages. Il/Elle participe à l'élaboration du projet personnalisé avec le référent socio-éducatif et le met en œuvre au regard de ces préconisations. Il/elle travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle et est un acteur responsable dans la dynamique des ateliers tant au niveau des travailleurs/des personnes accueillies qu'auprès des clients/acteurs de la prise en charge.

Surveillant-e de nuit

Le surveillant de nuit assure une veille active des personnes en tenant compte des informations recueillies à sa prise de poste, en respectant l'intimité de la personne et les consignes institutionnelles. Il garantit les conditions de repos de la personne en l'accompagnant dans ses besoins et demandes. Il participe à la mise en œuvre du projet personnalisé dans le cadre d'une équipe pluri-professionnelle. Il tient compte des problématiques individuelles des personnes. Il assure la surveillance des locaux et des équipements et en garantit la sécurité, en tenant compte des informations recueillies à sa prise de poste.

Il assure une fonction de relais jour-nuit. Il participe au projet d'établissement ou de service. Le surveillant de nuit assure des tâches d'hygiène et d'entretien des locaux, et des fonctions d'hôtellerie (entretien du linge, préparation du repas...)

Infirmière

Sous l'autorité de la direction de l'établissement et du/des médecins, l'infirmier exerce ses missions de soins, d'accompagnement et d'encadrement conformément à son statut professionnel et au projet d'établissement. Il contribue à la bonne prise en considération de la personne accueillie, afin de préserver sa santé, son bien-être et son autonomie.

L'infirmier est dans l'obligation de respecter le secret médical et d'adopter une attitude déontologique exemplaire.

Psychologue

Le/la psychologue réalise des actions d'analyse, d'évaluations psychologiques et de soutien, selon les besoins des personnes afin de leur apporter une écoute ou une aide psychologique.

Il/elle met en place un suivi psychothérapeutique selon les orientations particulières définies dans le cadre du projet personnalisé de la personne accueillie.

Le/la psychologue participe à la dynamique institutionnelle globale et fait le lien avec les professionnels libéraux que certains résidents consultent.

ASI

L'agent de service intérieur est chargé de l'entretien et de l'hygiène des locaux, en appliquant les protocoles d'hygiène, de sécurité et d'urgence. Il/elle participe aux tâches permettant d'assurer le confort des personnes accueillies.

3. Formation des différents acteurs

Les axes principaux de formation concernent :

- Makaton
- Collaboration avec les familles
- Le vieillissement de la personne accueillie,
- Prévenir le déclin des capacités physiques et psychologiques,
- Analyse des Pratiques Professionnelles,
- Formations obligatoires liées à la sécurité et aux normes d'hygiène.
- Projet de formation vie affective et sexuelle, budget et animation socio-culturelle.

4. Modalités d'organisation du travail collectif et pluri-professionnel

Afin de favoriser la continuité de l'activité et la coordination d'équipe, différentes instances de réunion et outils existent pour les professionnels.

a. Les instances de réunion

Une réunion hebdomadaire avec l'équipe éducative

Elle est organisée chaque jeudi de 14h à 16h, elle réunit l'ensemble du personnel présent ce jour-là. Un ordre du jour est préparé par la directrice adjointe permettant de regrouper les différentes informations et de les transmettre à l'équipe pluri-professionnelle.

La réunion se déroule en trois temps :

- un temps d'organisation,
- un temps d'échange sur les résidents,
- la révision d'un Projet Personnalisé.

Le compte-rendu de ces réunions est retranscrit dans un « cahier de réunion » par un des professionnels présents permettant d'assurer la transmission aux professionnels absents.

Les réunions de transmissions (pour l'internat)

Ces réunions permettent le relais entre l'équipe du matin et celle du soir. Les informations essentielles et urgentes sont alors transmises directement. Ces réunions permettent également à l'équipe du soir de s'organiser selon les changements ou les urgences.

Elles ont lieu en 3 temps :

- Équipe de nuit & Equipe du matin
- Équipe du matin & Equipe de l'après-midi
- Équipe de l'après-midi & Equipe de nuit

Les comités de pilotage associatifs

Ils regroupent des cadres de direction de plusieurs établissements et ont pour objectif la création et l'harmonisation de procédures sur différentes thématiques (budget de la personne accueillie, astreintes, référence éducative...).

Une commission paramédicale existe également et s'adresse aux infirmières et médecins de l'Association. Elle a pour but la réalisation de nombreux protocoles, la création d'outils communs aux établissements et l'harmonisation de pratiques.

Les comités de direction de territoire

Le directeur de Territoire ainsi que les quatre directeurs adjoints se réunissent soit une matinée soit une journée tous les 15 jours pour définir, harmoniser les politiques d'établissement en conformité avec les orientations définies par l'association.

b. Les outils de transmissions et d'informations

Outil de coordination

Un classeur regroupant les informations journalières importantes était utilisé jusqu'à la fin de l'année 2021. Depuis 2022 c'est sur un support informatique que les transmissions sont réalisées et l'année 2022 verra le déploiement du logiciel dédié (Dossier Informatisé de l'Usager : DIU).

Le classeur organisationnel et les plannings collectifs

Ce classeur est à disposition de chaque professionnel afin que celui-ci puisse se positionner sur les activités prévisionnelles. Ceci permet l'organisation des journées en fonction des plannings d'activités collectifs.

Les cahiers d'activités

Chaque activité donne lieu à des observations permettant son évaluation chaque année. Ces observations sont regroupées dans un cahier. Ceux-ci doivent être remplis par le professionnel qui a effectué l'activité le jour même. Aujourd'hui, l'équipe se trouve en réflexion sur ces outils afin de permettre une lecture plus simple des observations selon les objectifs des projets personnalisés de chaque personne accueillie. Ainsi, pour l'activité bibliothèque il existe un classeur permettant de retrouver les présences de chaque participant et leurs emprunts.

Le registre de nuit (internat)

Ce document est le lien entre l'équipe des surveillants de nuit et l'équipe éducative d'internat. Il comprend les informations de sécurité (plans et consignes d'évacuation, consignes en cas d'urgences médicales...) et les transmissions quotidiennes concernant le groupe et chaque personne accueillie. Il est informatisé depuis début 2022.

L'agenda d'entrée et de sortie des personnes accueillies

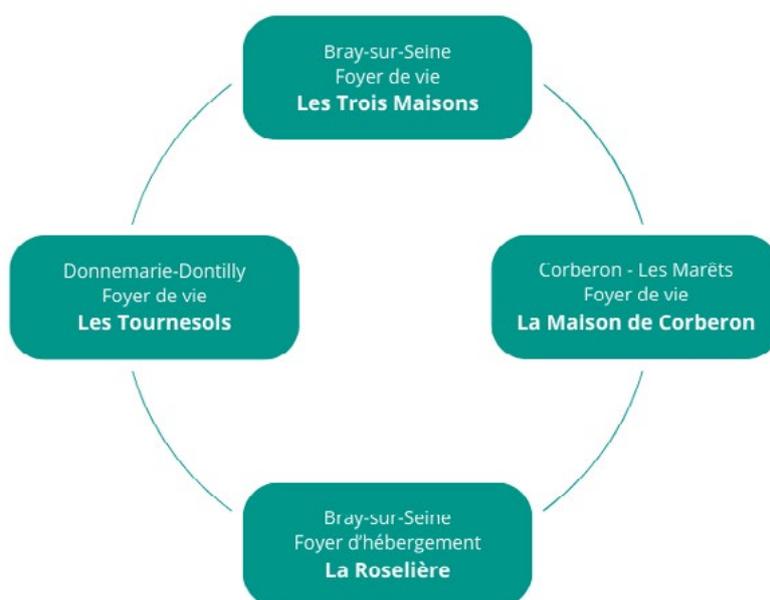
Cet agenda permet de centrer toutes les informations concernant les départs et retours des personnes accueillies. Il est indispensable à l'organisation de l'équipe éducative afin que celle-ci puisse faire le lien entre la famille, les vacances et l'établissement.

VIII. Les partenariats

Dans le cadre de l'accompagnement global et coordonné que nous mettons en œuvre, voici nos principaux partenaires.

1. L'Adapei 77 et le territoire du Proinois

Situés sur le même territoire, trois autres établissements de l'Association ont le même directeur de territoire afin de créer une synergie et amener une collaboration étroite et ainsi permettre le développement d'activités multiples.



Le support du siège administratif : les services comptabilité, ressources humaines, qualité sont centralisés au niveau du siège social. La Direction Générale assure un soutien permanent à la direction.

2. Les prestataires de service

Les repas servis au foyer « Les Trois Maisons » sont en liaison froide et préparés par un prestataire de restauration en partenariat avec l'**ESAT de l'association « Les Ateliers Braytois »**. Les menus sont sélectionnés en concertation avec les personnes accueillies et selon les prescriptions médicales de chacun. L'entretien du linge (trousseaux des personnes accueillies) est géré par la **société AD3** en partenariat avec l'ESAT là encore. Ainsi, chaque vêtement de résident est marqué par un système de code barre informatique.

La gestion des traitements médicaux est assurée par la **Pharmacie Mikou** à Bray-sur-Seine.

3. Les établissements médico-sociaux et sanitaires

Comme évoqué précédemment, les personnes accueillies au sein de La Résidence Les Trois Maisons viennent pour la plupart d'entre eux, d'autres établissements médico-sociaux de Seine-et-Marne : EPMS, IMPRO, EANM, ESAT, d'autres foyers de vie de l'Association.

Pour préparer cette transition, la direction des Trois Maisons est amenée à rencontrer les professionnels de ces autres établissements (formations communes, mutualisation d'activités, partage de pratiques, fêtes en commun...)

Concernant l'accueil temporaire, la coopération s'effectue sur le même mode de rencontres.

4. Partenaires institutionnels et territoriaux

Parmi nos partenaires, nous comptons également le Conseil Départemental, l'ARS et la MDPH.

5. Les professionnels médicaux et paramédicaux

L'infirmière est amenée à collaborer étroitement avec les professionnels de santé locaux (médecins, infirmières, kinésithérapeutes, laboratoires, dentistes...).

Des partenariats sont en cours de développement avec le réseau Rhapsodif (soins dentaires), le centre douleur à Étampes, le CMP de Provins, les Centres Hospitaliers de Provins et Montereau.

6. Partenaires sociaux-culturels et sportifs

L'EANM travaille en partenariat avec des mairies et des associations telles que:

Le foyer fait appel à des intervenants extérieurs afin de réaliser certaines activités telles que :

- **Centre équestre** : deux centres collaborent avec le foyer Les trois maisons et accueillent différents groupes sur 2 créneaux hebdomadaires. Un groupe de 6 personnes accueillies bénéficie de cette activité.
- **Médiation animal** : une intervenante extérieure qui vient 1 fois par semaine animer l'activité pour huit personnes.
- **Sport** : un intervenant extérieur qui vient 2 fois par semaine animer une activité « gym douce » pour huit personnes.

IX. Perspectives et objectifs d'évolution progression

et développement

Internat

Dans le but d'améliorer sans cesse l'accompagnement auprès des personnes accueillies mais aussi notre organisation de travail, nous avons défini **quatre objectifs** d'amélioration sur lesquelles nous devons travailler dans les années à venir :

1. Accompagner le vieillissement des personnes accueillies par la formation du personnel et par le développement de partenariat avec des EHPAD du territoire (conventionnement autour du partage d'activités, d'accueil séquentiel pour les résidents en cours de réorientation vers ce type d'établissement)
2. Améliorer le repérage des troubles somatiques et de la douleur, générateurs de troubles du comportement, grâce à des outils adaptés et une sensibilisation de l'équipe au lien entre douleur/trouble somatique et troubles du comportement. Ceci associé à une meilleure préparation des soins à venir (mise en situation, habitude aux soins, utilisation de santé BD).
Enfin, nous souhaitons pérenniser les actions de prévention en santé et hygiène.
3. Continuer le déploiement de l'informatisation des données et des dossiers.
4. Réaménager les espaces collectifs afin de les adapter aux besoins des personnes accueillies : cloisonner le grand espace collectif qui regroupe actuellement salle à manger, salon TV et espace d'activités, tous traversés par un espace de circulation. Ajouter 2 préfabriqués dans le jardin pour en faire des lieux dédiés aux activités.

Nous avons décliné ces différents objectifs d'amélioration sous forme des fiches actions suivantes.

Les Trois Maisons - Internat

Fiche action n°1

Objectif	Accompagner le vieillissement des personnes accompagnées
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluri-professionnelle • Direction
Sous la responsabilité de	Direction de territoire
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe éducative et paramédicale • Direction
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Former les professionnels sur l'accompagnement au vieillissement des personnes accompagnées • Renforcer le partenariat avec les structures du territoire accueillant des personnes âgées par le biais de rencontres, de mutualisation d'activités et de formations, de conventionnement. Ceci afin de faciliter le passage des résidents vieillissants de nos établissements vers les EHPAD.
Échéancier	Engagé depuis 2020 2024-2028
Indicateurs	<p>Nombre de professionnels formés chaque année sur la thématique du vieillissement.</p> <p>Formations mutualisées avec les EHPAD du territoire</p> <p>Activités partagées avec les EHPAD du territoire</p> <p>Nombre de réorientations effectuées sur ces établissements</p> <p>Nombre de rencontres organisées avec les partenaires sur l'année écoulée</p> <p>Nombre de conventions de partenariat signées</p>
Analyse globale	
Bilan 2024	Formations mutualisées pour les professionnels du territoire les EHPAD du territoire (animation socio-culturelle).
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Les Trois Maisons - Internat

Fiche action n°2

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une politique de repérage et de prise en charge de la douleur génératrice de troubles du comportement. • Mener des actions de prévention et de promotion de la santé et de l'hygiène • Développer des actions de préparation aux soins
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l'établissement • IDE
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de territoire • Direction générale
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluri-professionnelle • Direction
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les partenaires sanitaires potentiels (rhapsodif, centre de douleur à Étampes, Ciamt) • Sensibiliser les équipes au repérage de la douleur et à son lien avec les troubles du comportement (formation START) • Renforcer les partenariats avec les spécialistes • Développer l'utilisation d'outils et la mise en place d'ateliers pour la préparation aux soins (santé BD)
Échéancier	Engagé depuis plusieurs années 2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de rencontres et sensibilisations organisées par an • Nb de professionnels formés Start. • Nb de personnes accueillies ayant consulté un dentiste /an • Outils d'évaluation de la douleur (nb et type) • Nb d'actions de prévention et de promotion de la santé
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Les Trois Maisons - Internat

Fiche action n°3

Objectif	Informatiser et dématérialiser
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Direction • CEGI
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de territoire • Direction générale
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluri-professionnelle • Direction adjointe
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'informatisation du dossier de l'usager et des transmissions (utilisation DIU) • Développer l'informatisation des procédures et divers dossiers (FEI, BPA, véhicules, Spot) • Améliorer la traçabilité relative à la prise en charge des personnes accueillies • Sécuriser les données liées aux personnes accueillies et au budgets • Établir des indicateurs sur la PEC des personnes accueillies
Échéancier	Engagé depuis 2014 2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de transmissions informatisées • Niveau d'utilisation des différents logiciels.
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Les Trois Maisons - Internat

Fiche action n°4

Objectif	Réaménager les espaces collectifs afin de les adapter aux besoins des personnes accompagnées
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Direction générale • Direction de territoire • Directrice adjointe
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de territoire • Direction générale
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice adjointe • Équipe • Personnes accueillies
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Cloisonner le grand espace collectif central afin de proposer des espaces d'activités et de minimiser le bruit.
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	Réalisation des travaux
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Externat

Nous constatons que les personnes handicapées mentales, leurs familles et leurs amis sont confrontées à de nouveaux enjeux, liés tout à la fois aux mutations sociétales et aux nouvelles réglementations.

L'association doit aussi faire face à une évolution des attentes des familles. Les réponses ne peuvent être apportées que par un échange permanent avec les pouvoirs publics et une adaptation continue de la prise en charge des personnes qui nous sont confiées tenant compte des avancées de la recherche médicale : état des connaissances scientifiques, mise en place de bonnes pratiques professionnelles, modes d'accompagnements adaptés et validés par les autorités publiques de référence.

L'accessibilité au sens large du terme des personnes handicapées mentales à une vie citoyenne est notre priorité : cadre de vie, santé, transports, loisirs, sports, ...

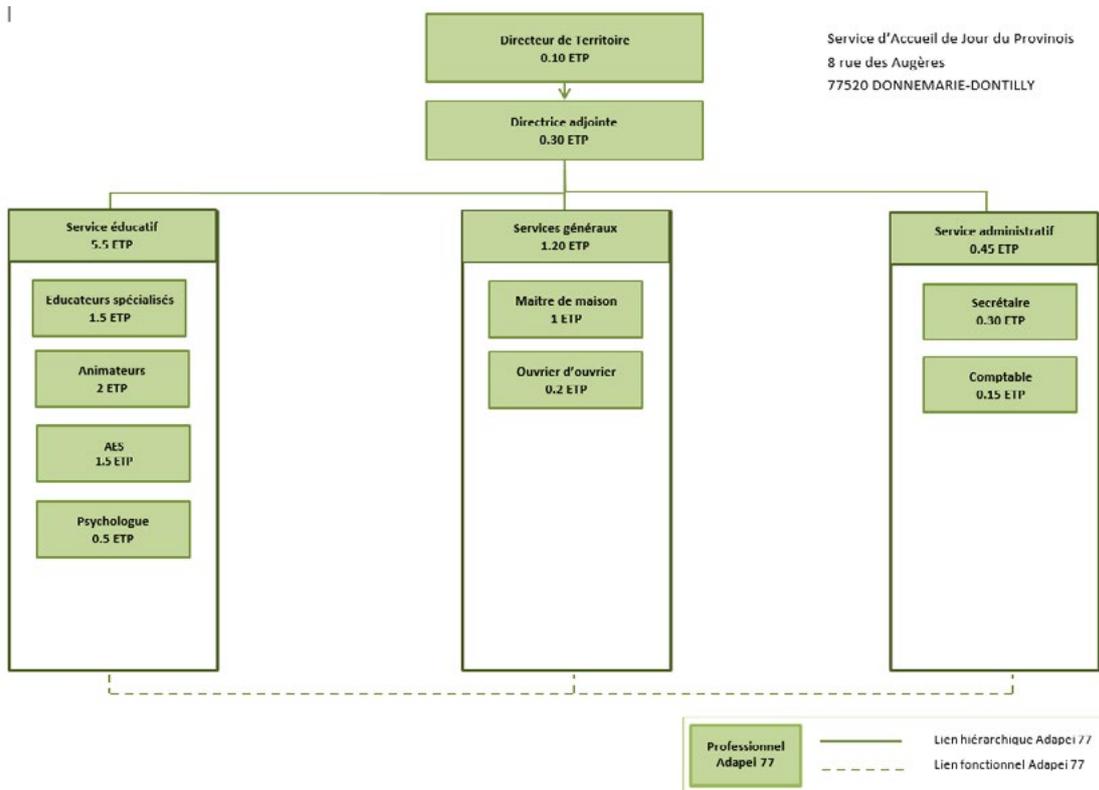
Nos missions sont les suivantes :

1. Évolution des demandes en terme d'offre de service (accueil de jour, accueil séquentiel, accueil de rupture et de répit), et augmentation progressive de la capacité d'accueil pour y répondre (Fiche action n°1).
2. Élargissement du champ des pathologies prises en charge dans l'association imposant une approche ciblée et le développement d'activités autour de l'autonomie et de l'activité physique, qu'il s'agisse de déficience intellectuelle, de polyhandicaps, d'autisme, de handicap psychique (Fiche action n°2).
3. Accompagnement des familles autour de problématiques particulières et amélioration de la communication avec elles (Fiche action n°3).
4. Projet d'accompagnement dans le cadre d'une amélioration continue de la qualité et via le déploiement d'outils informatisés pour un meilleur suivi (Fiche action n°4).

Les Trois Maisons - Externat

Fiche action n°1

Objectif	Extension de l'accueil de jour à 21 places
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Direction générale • Direction de territoire • Directrice adjointe
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none"> • Direction générale
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Direction • Équipe pluridisciplinaire • Personnes accueillies
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Implanter le site sur un lieu plus grand et adapté à la future capacité d'accueil • Implanter le site sur une commune permettant de travailler la socialisation et l'inclusion • Augmenter les ressources humaines en lien avec l'augmentation de la capacité d'accueil (cf organigramme proposé ci-dessous)
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	Nombre de journées réalisées Nombre d'admissions Nombre d'embauches
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	



Les Trois Maisons - Externat

Fiche action n°2

Objectif	Développement d'activités pour la promotion de l'autonomie et de la santé
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice adjointe • Éducateurs spécialisés
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none"> • Direction adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluridisciplinaire • Personnes accueillies
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'activités autour du maintien et de l'acquisition de gestes nécessaires à l'autonomie du quotidien (type appartement thérapeutique) • Mise en place de 3 créneaux hebdomadaires d'activités favorisant la santé et le bien être (sport adapté, marche, vélo, danse, jeux) évitant la sédentarité
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	Nombre d'activités en lien avec l'autonomie Nombre d'activités physiques
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Les Trois Maisons - Externat

Fiche action n°3

Objectif	Développer le lien avec les familles
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice adjointe • Association
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none"> • Direction adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluridisciplinaire • Familles • Intervenants
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de groupe d'échanges entre les familles permettant de partager leur vécu, leurs expériences ou encore leurs idées et informations., • Participation au projet d'établissement, • Sensibilisations et ateliers thématiques choisis selon les demandes et attentes des familles (ex : mesures de protection, dossier MDPH, ...) avec l'intervention possible de partenaires extérieurs, • Améliorer la communication via la création d'un blog ou d'une gazette et via la transmission d'informations plus régulière
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Les Trois Maisons - Externat

Fiche action n°4

Objectif	Développer la démarche d'amélioration continue de la qualité
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice adjointe • Directrice Qualité
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none"> • Direction adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluridisciplinaire
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer les logiciels associatifs permettant un meilleur suivi (DIU, Ageval) • Mettre en place des groupes d'analyse de la pratique professionnelle par un intervenant extérieur • Certifier un membre de l'équipe « référent bien-traitance » • Proposer des formations aux professionnels
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

ANNEXES

Annexe I

Histoire des Trois Maisons et évolution

Du château de Ferreux aux Trois Maisons à Bray-sur-Seine...

Une volonté affirmée dans le temps entre 1978 et 2003, chargée de travaux impliquant le collectif de l'association à tous les niveaux : bénévoles, conseil d'administration et professionnels au décours d'étapes importantes telles que:

1982 : écriture d'un projet de restructuration de l'établissement.

1984 : redéploiement de l'établissement sur 4 lieux distincts géographiquement : 3 lieux de vie et une structure d'accueil pour les activités de jour : nouvelle appellation : Les trois Maisons.

2001, déménagement du site qui accueille les activités de jour dans le centre-ville de Provins

2002, 1 des 4 lieux de vie devient un établissement indépendant : « La Maison de Corberon ».

2003, déménagement des 2 lieux de vie restants sur un site unique à Bray sur Seine.

2006 décisions du Conseil d'Administration en faveur d'une réorganisation de l'appareil associatif en complexe géographique et par pôle d'activité : les 2 foyers "les 3 maisons" et "La Maison de Corberon" deviennent les 2 établissements constituant le complexe des foyers de vie "la Résidence des trois maisons – La Maison de Corberon".

2008, signature du premier CPOM entre le Conseil Général de Seine et Marne et l'Adapei 77 ; ce contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, s'inscrivant dans la déclinaison du cadre législatif, réglementaire et financier constitue la feuille de route des 2 structures et valide l'enjeu de la mutualisation progressive des moyens au décours de la transversalité des pratiques.

1984 : La Résidence Les Trois Maisons :

La particularité de l'EANM Les Trois Maisons est d'accueillir sur trois lieux de vie différenciés des hommes et des femmes déficients intellectuels. Par ailleurs, des ateliers en journées permettent à chaque personne accueillie l'apprentissage de gestes simples dans une notion de travail productif et réel.

« Les méthodes, les outils » sont communs à l'ensemble des quatre structures (quatre équipes accompagnantes). Chaque équipe doit être partie prenante du projet d'ensemble de La Résidence Les Trois Maisons du projet de sa propre structure, du projet personnel de l'adulte accueilli, et se doit d'avoir le souci de son bien-être, tant physique que moral. L'équipe éducative, avec les résidents prend en charge la maintenance des maisons et l'ensemble de la restauration (Préparation des menus, achats, confection du repas).

Un chef de service par structure est le garant de l'intégrité des projets.

1^{er} site : L'EANM dit « Maison de Provins ».

Après avoir quitté le Château de Ferreux, et à la recherche d'un lieu en centre-ville de Provins, un groupe constitué de 13 résidents et 7 encadrants transite par 3 appartements dans des HLM situé dans la petite ville de Gouaix à quelques kilomètres de Provins, puis par d'autres HLM dans la partie Champbenoist de Provins. Ce groupe, résidents comme éducateurs, surnommé « le groupe des nomades » adorait déménager, et a vécu cette période avec enthousiasme et plaisir.

La structure finit par s'implanter en ville basse de Provins, à quelques minutes du centre-ville.

Les commerces sont proches et cette proximité permet de faire les courses à pieds.

L'habitat se présente sous forme d'une maison à colombages de deux étages, maison restaurée par l'office des H.L.M de la ville de Provins. A l'origine le bâtiment est constitué de 5 appartements, il subira de nombreuses modifications au fil des années.

2^e site : L'EANM dit « Maison de Sourdun ».

Sourdun est un petit bourg de 1500 habitants distant de Provins de 5 Km.

La structure est implantée dans une petite cité pavillonnaire de 20 logements de 5 pièces chacun. Chaque pavillon possède son garage et son jardin.

Le foyer proprement dit, dispose de 3 pavillons contigus, chaque pavillon est indépendant mais le jardin commun aux trois les rassemble et leur confère une unité.

3^e site : L'EANM dit « Corberon ».

Le hameau de Corberon est situé à 17 km de la ville de Provins, les premiers commerces sont à 7 km.

Il s'agit d'un ancien corps de ferme, dont une partie a été abattue et l'autre restaurée. Un terrain d'environ un hectare entoure les bâtiments.

L

e foyer se compose de plusieurs bâtiments :

La maison qui comprend au rez-de-chaussée : deux entrées, une cuisine, deux salles à manger, un salon, deux chambres, des sanitaires, à l'étage : un salon, 7 chambres, des sanitaires.

Un bâtiment secondaire (anciennes écuries) dans lequel sont installés les ateliers de travail, auxquels sont inscrits les résidents qui vivent sur place.

Plusieurs bâtiments annexes.

4^e site : Champbenoist.

Quartier de la ville de Provins (3 km du centre-ville)

La structure dite des ateliers est implantée dans la partie la plus récente du quartier. Un local de 180 m², en 2^e sous-sol d'un immeuble de 4 étages. Il est accessible par une allée assez raide en haut de laquelle les véhicules viennent se garer afin de déposer les personnes et les nombreux bacs de linge sous gestion de la lingerie. Le local est aménagé en 2 espaces :

Un espace réservé au personnel administratif (direction et comptabilité).

Un espace aménagé pour 4 ateliers, (lingerie, encadrement, bois, jardin /espaces verts).

En 2000 une refonte totale de l'établissement s'impose :

Les niveaux d'autonomie des personnes ont baissé, leurs processus de vieillissement s'accélérent, et les différentes structures ne permettent plus de répondre à leurs besoins élémentaires ni en terme de sécurité, ni en terme de confort.

Par ailleurs, la visite des services d'hygiène vétérinaire aux différents foyers est sans appel : une mise aux normes HACCP est exigée, et impossible à réaliser sur les sites de Provins et Sourdon, dont l'association n'est que locataire, et dont l'exiguïté empêche tout réaménagement.

Le regroupement des sites d'hébergement sur un lieu unique, permettrait une mise en commun des personnels qui sans conteste optimiserait la qualité de la prise en charge des résidents, le choix de ce lieu est donc mis à l'étude.

L'association souhaite garder l'axe du projet qui est de différencier les ateliers de travail du lieu de vie ; elle va mettre en place un processus de restructuration qui va se dérouler en 3 temps :

À l'automne 2001, transfert du site « Champbenoist », dans le centre-ville de Provins, rue du Buat :

Les ateliers de travail aménagent dans une ancienne annexe du CAT Braytois.

De plain pied, avec une cour intérieure, un jardin, différents locaux plus clairs et spacieux, le changement est d'envergure. En journée de travail continue, les personnes prennent leur repas dans un pavillon qui jouxte les ateliers, et rentrent le soir dans leurs foyers de Provins et Sourdon.

En janvier 2002, après des travaux conséquents d'agrandissement, de rénovation, et de mise aux normes, le foyer de Corberon dont l'association est propriétaire, devient un établissement indépendant : « La Maison de Corberon ».

En juillet 2003 les 26 résidents qui vivaient sur les 2 unités de vie distinctes, à Provins et Sourdon, et se rendaient chaque jour au travail à Provins, déménagent pour s'installer à Bray-sur-Seine, au sein de bâtiments neufs, dans une structure unique, malgré l'avis défavorable de la commission de sécurité.

Les Résidents dans le cadre de la déclinaison du projet d'établissement continuent par ailleurs à venir travailler à Provins où se situe le pôle administratif (direction établissement/comptabilité/secrétariat)

En 2006, le conseil d'administration opte pour une réorganisation de l'appareil associatif en complexe de structures sur un secteur géographique et en fonction des habilitations. Les Trois maisons et la Résidence de Corberon, dissociées dans l'histoire seront progressivement appelées à réinstaurer une transversalité dans les échanges de pratiques professionnelles et la mutualisation des activités.

En 2008 l'association met en place un complexe regroupant « La Maison de Corberon et La Résidence Les Trois Maisons » avec une direction unique et deux responsables de pôle sur chacune des structures.

En 2009, la prise de fonction du directeur de complexe permet la mise en synergie du concept de complexe au travers d'une redéfinition des enjeux de la prise en charge des résidents en lien au développement du cadre règlementaire et en déclinaison des valeurs associatives. L'avis de non-conformité des locaux engage alors un travail de réflexion sur les moyens et permet le re-

déploiement de 2 postes en surveillance de nuit éveillée, répondant à minima aux obligations légales de sécurité des Résidents. La qualification du plateau technique des Ressources Humaines, la redynamisation des équipes, la « déghétoïsation » des structures, l'ouverture vers l'extérieur constituent l'enjeu majeur de la dynamique managériale. La mise en conformité des structures est également au cœur des préoccupations, chacune d'elle étant frappée d'avis de non-conformité pour des raisons différentes.

En 2010 l'ouverture du complexe à la mobilité du personnel dans le cadre de la mutualisation des ressources, le développement de l'évaluation des pratiques, la mise en œuvre de la contractualisation des séjours (même si imparfaite dans la forme), les premiers frémissements d'une articulation entre les 2 établissements au travers d'activités communes, marquent une étape dans l'évolution du projet en constante évolution depuis son origine. Chaque année les orientations budgétaires seront assorties d'une véritable actualisation du projet d'établissement, rédigé à partir des actions managériales déclinées par les Responsables de Pôle en déclinaison des axes tracés par la Direction de Complexe. Durant cette année est initiée la mise en œuvre de la première réunion de complexe réunissant les équipes des 2 établissements autour d'ateliers de travail, dont les thèmes ont été arrêtés à partir de l'action managériale des Responsables de Pôle, sur décision de la direction de complexe, formalisant en ce sens l'organe de direction du complexe.

En 2011, l'évolution du travail engagé sur la mutualisation des moyens et surtout des pratiques se poursuit, engageant les équipes des 2 structures à collaborer sur l'élaboration d'outils communs visant à une évaluation et une traçabilité de l'action d'accompagnement éducatif. Parallèlement l'ouverture au concept de complexe voit la mise en action de la première réunion intra complexe des familles des Résidents.

En 2012 à 2013 : Suite à de grands travaux de mise en conformité qui ont nécessité une délocalisation de l'établissement durant 10 mois à Rozay en brie sur une structure que l'association procède. Les travaux de mise en conformité ont été : la mise en place d'escaliers de secours, enclavement des escaliers intérieurs et tout le système de désenfumage.

En 2014 : l'EANM la Résidence les Trois Maisons s'est redéployé avec 3 EANM de l'association et compte à ce jour un directeur de territoire et quatre directeurs adjoints. Et devient « le territoire du Provinois »

Annexe II

Les activités en détail

Activités - Ateliers	Objectifs	But	Moyens humains (etp, formation, ...)	Moyens financiers	Moyens matériels (locaux, véhicules, ...)	Nombre de bénéficiaires
Activités extra-muros						
Équitation	Découverte de l'équitation à travers le contact avec l'animal, le pansage et la pratique.	Activité sportive en plein air, Développer les postures pour maintenir un bon équilibre, Familiarisation avec l'animal, Développer l'endurance, la résistance et la concentration, Développer l'humilité et le bien-être.	1 personnel de l'établissement 1 professionnel centre équestre	60 € la séance 1 fois par semaine (mardi)	1 véhicule	8 résidents ou plus si les séances se déroulent à raison de groupes de 2 participants, 1 semaine sur 2 ulent au sein du foyer.
Piscine	Faire une activité à l'extérieur, Evacuer le stress, Se mouvoir et adapter son corps dans l'eau, Découvrir un milieu différent	Plaisir d'être dans l'eau, Les jeux et le côté ludique, La socialisation avec les personnes extérieur,	1 personnel de l'établissement	3,80 € par personne	1 véhicule	3 personnes fixes 1 fois par semaine (les mercredis)
Activité Randonnée	Pratiquée aux beaux jours, cette activité permet un contact avec la nature tout en réalisant une activité physique en groupe	Proposer et développer une activité physique nécessaire à chacun, Favoriser l'épanouissement à travers le plaisir à être ensemble	2 personnels de l'établissement	0 €		10 à 15 personnes
Théâtre	Les séances se déroulent, pour les résidents de l'internat et de l'accueil de jour, selon les aptitudes de chaque personne, autour d'ateliers qui ont pour objectif de : Favoriser la conscience de soi Favoriser la confiance en soi Explorer les émotions Développer une cohésion de groupe	Permettre la socialisation, la rencontre, l'expression. Maintenir et faire progresser les acquis. Permettre le questionnement, l'imagination, la curiosité, la communication verbale et gestuelle.	1 personnel de chaque établissement, 1 intervenant	10 € cotisation annuelle par personne	2 véhicules	15 personnes (internat et accueil de jour)
Médiation animale	Les séances se déroulent en interne et en externe autour d'ateliers avec les animaux	Présentation de petits animaux, contact et découverte sensorielle de l'animal, nourrissage, soins, exercices, gestion des émotions.	1 personnel de l'établissement et 1 intervenant	90€ par séance pour 6 participants	1 véhicule (séance à l'extérieur), Salle d'activité (séances en interne)	12 résidents, à raison d'une semaine sur 2
Sport	Pratique d'activités physiques et sportives encadrées par un éducateur sportif.	Découvrir les différentes activités et leurs bienfaits, prendre connaissance du matériel, de son corps et de ses capacités, favoriser le bien être	1 personnel de l'établissement et 1 intervenant	50 € la séance pour 8 participants	1 véhicule, gymnase de Gouaix ou établissement	8 résidents ou plus si les séances se déroulent au sein du foyer.

Activités - Ateliers	Objectifs	But	Moyens humains (etp, formation, ...)	Moyens financiers	Moyens matériels (locaux, véhicules, ...)	Nombre de bénéficiaires
Activités intra-muros						
Quotidienneté	Permettre de responsabiliser chaque personne accueillie dans son espace privé et l'impliquer dans l'entretien de cet espace.	Délimiter l'espace privatif, Développer une autonomie dans l'entretien de son espace.	1 à 2 professionnels par jour	Budget produit entretien	Produits d'entretien mis à disposition par la structure	30
Musique	Découverte des divers aspects de la musique	Ecoute musicale, quizzes, découverte et utilisation d'instruments, travail sur les paroles, la mémorisation, le chant.	1 membre de l'équipe éducative	Budget éducatif et loisir de l'établissement pour achat de CD, instruments et chaîne hi-fi	Salle d'activité	8 à 10 résidents à raison d'une séance par semaine
Esthétique	Prendre soin de soi et travailler son image	Procurer du plaisir et du bien-être, Améliorer l'estime de soi, l'image de soi, Faire des choix au niveau de son image.	1 membre de l'équipe éducative	50€ par trimestre pour le renouvellement des produits esthétiques.	1 Salle de bain, 1 Vanity, Matériel adapté pour l'activité	Tous les résidents qui le souhaitent
Groupe de parole	Favoriser l'expression, Créer du lien entre les Résidents.	Permettre de canaliser les angoisses, les tensions au sein du collectif Maintenir et développer les acquis.	1 membre éducatif internat chaque Mercredi		Salle de réunion	Groupes de 6 à 8 résidents
Dressage de la table, débarrassage et entretien de la salle à manger	Compréhension des consignes et les mettre en application, Autonomie dans la répartition du groupe : être en capacité de réaliser la mission confiée et en lien à l'ensemble des activités confiées aux autres membres du groupe.	Amener les personnes à développer leurs compétences nécessaires à l'exercice et le rapport au travail, répondre à un besoin sur les ateliers, Maintenir les acquis et développer les compétences pour faciliter l'intégration vers d'autres ateliers restauration à l'extérieur.	1 maîtresse de maison		1 Salle à manger, cuisine	2 à 3 résidents chaque jour
Maintien des Acquis	Favoriser et permettre aux personnes d'améliorer la fonction cognitive	Maintenir des acquis au niveau de la fonction cognitive	1 personnel éducatif		1 Salle d'activité	6
Cuisine pédagogique	Découverte de la réalisation d'un repas du choix de menu à la dégustation. Du lundi ou vendredi	Etablir un menu en prenant en compte les attentes de chacun, aller faire les courses, réaliser les plats et partager le repas ensemble	1 personnel éducatif	25€ par jour	Cuisine pédagogique	5 à 6 résidents
Ateliers						
Artisanat et Arts Plastiques	Réaliser des objets, des créations à l'aide de divers matériaux, en lien avec les souhaits de la personne, son humeur, les fêtes calendaires, etc...	Découvrir les matériaux, développer sa créativité, l'imaginaire et l'acquisition de gestes précis.	1 Moniteur d'atelier	Budget éducatif et loisir de l'établissement.	Salle d'activité du modulaire.	25 résidents à raison de groupes de 5 environ chaque jour

Adapei 77
2 ter rue René Cassin 77000 Melun
01 60 56 54 77 - contact@adapei77.fr
adapei77.org